

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 29.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 18 JUILLET 1878

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou à : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les contributions et correspondances littéraires à : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Lettres de l'Exposition, par A. Achintre.—Les Orangistes, par Baptiste.—Moyens d'améliorer les différentes races d'animaux domestiques, par H. Andrain.—Parlement local.—Un premier pas.—La maison Pilon.—Choses et autres.—Deux chapeaux à l'Exposition.—Le crime des femmes, par Raoul de Navey (suite).—Gazette des tribunaux.—Faits divers.—Revue de la semaine.—Nos gravures : Le doux far niente ; Le Congrès de Berlin.—Prix du marché de détail de Montréal.—Les échecs.

GRAVURES : Le Congrès de Berlin ; Portraits des membres du Congrès ; Le palais de Radziwil où s'est tenu le Congrès ; Réunion du Congrès ; La nouvelle maison A. Pilon et Cie, rue Sainte-Catherine ; Le doux far niente.

LETTRES DE L'EXPOSITION

PARIS, le 26 juin 1878.

Le ministre de la guerre avait-il consulté l'observatoire, et celui-ci, après avoir interrogé le ciel, avait-il répondu favorablement au ministre ? Il est permis de le supposer, car vendredi dernier, 22 juin, jour fixé pour la grande revue de l'armée à Longchamp, malgré les averse préliminaires de la veille, nul contre-ordre n'avait été donné. L'été, qui faisait ce jour-là astronomiquement son entrée dans le ciel, n'a point voulu qu'on pût médire de ses augures ; il s'est montré exact au rendez-vous, et fidèle à ses anciennes habitudes : clair soleil, fraîche brise, la température de ce premier jour du solstice ne laissait rien à désirer. Le temps semblait avoir été commandé comme la revue. Les ondées de la nuit ayant arrosé la terre, pas un grain de poussière sur les routes, et la campagne verdoyait comme par une belle matinée du printemps.

Aussi quelle foule à Longchamp ! De bonne heure, les alentours de la vaste enceinte étaient envahis. Dès les dix heures l'on pouvait voir assis sur l'herbe, à l'ombre du bois, de nombreux groupes de provinciaux et de Parisiens, collationnant avec l'entrain de convives en excellent ap-

pétit. On eût dit un joyeux pique-nique de chez vous. A midi a commencé le défilé de la masse des curieux et des spectateurs venus de partout. De la place de la Concorde à la grande cascade du bois, les voitures, les cavaliers, les piétons, formaient dans les avenues et les contre-allées une file serrée et continue, suivant tous une même direction. Nous n'exagérons pas en portant à cinq cent mille personnes le nombre de ceux qui assistaient à l'événement.

On sentait passer dans la foule une sorte de courant électrique d'où se dégageaient l'enthousiasme et la gaieté.

Ah ! c'est que le Français aura beau être et beau faire, s'essayer au cosmopolitisme, traiter de paix universelle, de fraternité des peuples, qu'un clairon résonne, qu'un régiment paraisse, il abandonne tout, tribune, philosophie, et court voir passer la troupe. C'est en des occasions comme celle de la revue de l'autre jour où l'on voit se révéler le caractère national.

Le son du tambour, accompagnant le pas cadencé des régiments, les fanfares des cuivres excitant le piaffement des escadrons, les pioupious souples et légers dans leurs guêtres de coutil, les pesants cuirassiers sous leur armure, les dragons casqués d'or, les artilleurs traînant leur tonnerre, les officiers charmarrés, l'état-major empaqueté, tout ce monde à la fois calme et bruyant, vif et mesuré, défilant au milieu de la pompe militaire d'un jour de grande revue, flatte, émeut, enivre le Français. Sous le chapeau du bourgeois, ou la casquette de l'ouvrier, à l'éclat du regard, à l'épanouissement du visage, au rythme que l'allure prend malgré soi, l'on voit se ranimer l'ancienne flamme, et le Gaulois dépeint par César revit dans celui des caricatures de Randon.

Dix-neuf siècles ont passé, vingt peuples ont tour à tour envahi le sol, mêlant les races et confondant les provinces, le Celte domine, et bien qu'un druide ou un guerrier du temps de Vercingétorix, revenant par impossible à la vie, ne reconnaisse dans la France actuelle rien de leur pays et de ses mœurs antiques, s'il leur était possible de voir, ainsi que les étrangers l'ont constaté, l'attitude, la physiognomie des spectateurs, et d'entendre les acclamations qui ont salué les troupes à la revue de vendredi dernier, à ces transports, ils auraient certainement reconnu la fibre familiale, et salué dans nos soldats les descendants des compagnons de Brennus.

Le prince de Danemark, le duc d'Aoste, le roi don Fernando de Portugal, le shah de Perse, occupaient, avec d'autres notabilités, la tribune d'honneur, au fronton de laquelle se détachaient en lettres d'or et surmonté d'un faisceau de drapeaux, les mots : Patrie, Honneur.

Au milieu des généraux persans de la suite du shah, on a remarqué des dames, turques disent les uns, persannes assurent les autres, de fort belle prestance et portant le *ferredje* et le *yachmah* qui leur recouvre le visage, à l'exception des yeux.

Au signal donné par la salve de vingt et un coups de canon du mont Valérien, les clairons sonnent, les tambours battent aux champs, la revue commence. Monté sur un beau cheval bai, le président de la république, en grand costume de maréchal de France, escorté d'un brillant état-ma-

jeur, parmi lequel un grand nombre d'officiers étrangers, passe au petit galop devant le front des troupes, puis vient se placer tournant le dos à la tribune d'honneur, entouré de près de cinq cents officiers de l'armée territoriale.

L'exécution des manœuvres et du défilé, de l'avis de tous, a été parfaite d'ensemble et de précision. Les journaux militaires de Berlin, dont les correspondants se trouvaient ici, sont obligés d'avouer les énormes progrès réalisés dans notre organisation militaire, et reconnaissent dans leurs feuilles les qualités de tenue, de discipline et de manœuvre de nos troupes.

La chute d'un cavalier avec sa monture, un cheval échappé, ont été les seuls accidents de la journée. En revanche, un incident heureux : l'arrestation de quarante-cinq pick-pockets émérites, dont deux Anglais porteurs de larges pantalons que, pour la commodité de leurs opérations, nos insulaires avaient transformés en vastes poches, dans lesquelles on a trouvé tout l'assortiment d'un magasin, montres, chaînes, bagues, bracelets, revolvers, porte-monnaie, etc., etc.

Depuis quelques jours, l'élément militaire abonde à l'Exposition. Comme, à l'aspect de tant d'uniformes, je m'informais de ces visiteurs inaccoutumés, le corporal à qui je m'adressai me répondit que, par une gracieuseté de l'administration, le ministre de la guerre avait obtenu, pour chaque jour et jusqu'au 1er novembre, l'entrée gratuite de deux cents hommes. Ces héros entrent à onze heures, après la soupe du matin, et regagnent la caserne vers quatre heures et demie, pour la soupe du soir. Ces braves paraissent apprécier beaucoup cette faveur.

Une fois au Champ-de-Mars, nos militaires sont libres et circulent soit isolément, soit par bandes, ainsi qu'il leur plaît. Mais l'habitude, le besoin de s'épancher, à la vue de ces merveilles, les font d'ordinaire marcher par petits groupes.

Hier, parcourant les galeries, j'avise un de ces groupes de soldats en contemplation devant une machine de la section anglaise, la machine à cirer les chaussures. Je m'arrête, curieux d'entendre les explications qu'un vieux sergent donnait à ses subordonnés, positivement *épâtés* à la vue de ces paires de souliers cirés en moins de dix secondes.

J'avais, au bout de quelques minutes, entendu s'épuiser toutes les formules d'admiration excitées par le fonctionnement de cet engin, lorsqu'un des plus jeunes, quelque conscrit sans doute, interpella soudain son supérieur :

—Mais pourquoi, sergent, dit-il, ne donnerait-on pas une machine semblable à chaque régiment ?

—Pourquoi... ?

—Oui, pourquoi pas ! reprit le camarade en chœur.

—Parce qu'une machine n'est qu'une machine ; c'est-à-dire une chose inintelligente—telle que la demande, par exemple, que vous me faites en ce moment—et que ce qui constitue la force de l'armée, c'est la discipline générale d'abord, et ensuite l'intelligence individuelle !

Et sur cette réponse, les troupiers restant bouche close, le sergent quitta le groupe et se perdit dans les galeries.

Cette semaine, au Trocadéro, l'ouverture de plusieurs galeries originales, et l'audition de l'orchestre de la Scala de

Milan, ont attiré bien des amateurs. Les artistes milanais, conduits par leur chef, M. Franco Facio, ont obtenu un grand succès. Les bis, les bravos et les rappels ont signalé l'exécution vive et presque fiévreuse de ces artistes. Parmi les morceaux du programme, figuraient : *les Vêpres siciliennes* de Verdi ; *les Français* de Ponchinelli, et l'ouverture du *Coriolan* de Beethoven.

L'autre cérémonie a consisté dans l'ouverture, par le roi don François d'Assises, de l'exposition de l'art rétrospectif espagnol. Par une attention délicate au mari de l'ex-reine Isabelle, tous les corps de l'armée espagnole se trouvaient représentés à cette inauguration par un spécimen vivant appartenant à chacun d'eux. Sur les marches de l'escalier extérieur figuraient, en effet, serrés dans leur uniforme, des types militaires superbes de chic et de tournure : 2 officiers, 4 sergents, 5 caporaux et 15 soldats. En tout, vingt-six costumes différents.

Parmi les curiosités de cette exposition, l'on remarque l'armure que l'empereur Charles-Quint portait au siège de Tunis ; aussi celle de son cheval de bataille. L'Arménie de Madrid a envoyé des armes magnifiques, d'un travail exquis, entre autres quelques-unes de ces lames de Tolède, si simples et si artistement ornées ; on y voit aussi les esquisses qui décoraient la maison du célèbre peintre Goya, et un album ancien, mais complet, des costumes si pittoresques de toutes les provinces de l'Espagne.

Dernièrement, les souverains de ce beau pays, le roi et la reine trônant à Madrid, ont envoyé à leur fille et nièce, la fille de M. le comte et la comtesse de Paris, leurs cadeaux de baptême. Il y a un berceau formé de fleurs de lys héraldique, en filigrane d'argent ; la garniture est en dentelle de Barcelone ; les rideaux sont retenus par une couronne fermée ; la layettes toute pomponnée de rose pâle, est ornée des seules dentelles fabriquées en Espagne. Le service du bébé—quelques assiettes creuses, des gobelets, des pichons, de petites cuillers—est en or et marqué à ses initiales. Une grande quantité de médailles d'or commémoratives du baptême (elles portent d'un côté le nom de l'enfant et ceux des parrain et marraine ; au revers, la date), accompagnent, suivant la coutume espagnole, ces riches et nombreux présents.

Le successeur de Xercès continue toujours à être l'objet de la curiosité publique. L'extrême Orient exerce sur l'imagination populaire un prestige que le temps n'a pas entamé. Aussi ce Shah est-il devenu le lion du jour. Marchands, industriels, solliciteurs de tout genre, lui adressent mille demandes, font des offres et proposent leurs services. C'est à tel point que ses secrétaires, écrasés de besogne et succombant sous l'avalanche des prospectus, des réclames et des sollicitations, ont reçu l'ordre de ne plus ouvrir de lettres.

Savez-vous de quels moyens se sont servis nos éconduits pour forcer cette consigne ?

Eh, bien ! ils ont tout simplement expédié leurs prospectus sous la forme de lettres chargées. Or, comme l'administration veille attentivement à ce service spécial, ses agents s'efforcent, autant que faire se peut, à remettre les missives en mains propres, et exigent pour leur délivrance

la signature du destinataire. Les scribes du Shah, devant l'insistance des employés des postes, croyant à des communications importantes, signent, et, déchirant aussitôt l'enveloppe, trouvent quoi? de fallacieux prospectus, d'alléchantes réclames, ou bien une demande de secours. Grâce à ces ruses, ce malheureux souverain ne peut plus communiquer par la poste avec qui que ce soit. Ordre a été donné de ne plus rien recevoir que timbré de Téhéran. Je ne répondrais certainement pas que certains marchands n'expédient leurs élocubrations à quelque complice résidant en Perse, à seule fin de les faire parvenir à Paris à Sa Hautesse!

A propos du Shah, un mot sur les échecs, car l'étymologie de ce dernier nom vient du persan shah, sans doute parce que celui-ci tient en échec tous ses sujets. Ce jeu, inventé dit-on pour occuper les loisirs du siège de Troie, est depuis longtemps familier aux Orientaux. Or, à propos d'échecs, je vous dirai que, la semaine dernière, il s'est ouvert pour ce jeu, au Trocadéro, un concours international. Comme je sais qu'à Québec, Montréal et Ottawa l'on pousse pas mal le pion, vos amateurs me sauront gré de leur donner les noms et la nationalité des quatorze célébrités engagées dans ce tournoi :

Anderssen, Allemand ; Bird, Anglais ; Blackburne, Anglais ; Clerc, Français ; Gifford, Anglais ; Mackenzie, Américain ; Mason, Américain ; Rosenthal, Français ; Pritschel, Allemand ; Zukertort, Anglais ; Winawer, Russe. Quant aux deux autres, MM. Paulsen et Hendlich, incertitude en ce qui les concerne.

Deux joueurs français figurant au livre d'or de la société, MM. Arman-Rivière et d'André, ne se trouvent pas au nombre des concurrents.

Voici également la liste des prix destinés aux vainqueurs :

Tournoi.—Premier prix : un objet d'art offert par le gouvernement, de la valeur de 5,000 francs, plus 1,000 francs.—Deuxième prix : un objet d'art offert par le gouvernement, de la valeur de 1,800 francs, plus 500 francs.—Troisième prix : 1,550 francs.—Quatrième prix : 1,000 francs.

Problèmes.—Premier prix, 400 francs ; deuxième prix, 300 francs ; troisième prix, 200 francs ; quatrième prix, 100 francs.

Fins de partie.—Premier prix, 250 francs ; deuxième prix, 150 francs.

Et, puisque les échecs nous ont appelé en Orient, que j'essaie de vous intéresser aux beautés de l'exposition d'un de ces peuples, dont la fierté, plus encore que la crainte, frappa pendant longtemps les Européens d'une sorte d'ostracisme, et mit l'univers presque entier en quarantaine ; je veux parler des Japonais.

Pour la plupart des gens, Japonais, Chinois, c'est tout un. L'éloignement des deux contrées, la similitude des traits des deux types, l'originalité des costumes, ont confirmé cette façon de voir. Bien qu'appartenant à la même souche familiale, entre le Chinois et le Japonais modernes, la différence est tout aussi grande que la profondeur de l'océan qui sépare les rivages de l'Asie de l'archipel des Kouriles. Le fils du Ciel est resté ce qu'il était il y a dix siècles, confit, figé dans ses coutumes, ses mœurs et ses institutions traditionnelles. Tel il nous apparaît sur les paravents et les potiches des premières dynasties manchoues, tel on le retrouve aujourd'hui sur toutes les parties du globe où il émigre : Suez, Aden, Sumatra, San-Francisco, etc. Le Japonais, au contraire, a brisé le moule étroit de son antique formalisme, changeant soudainement ses lois, son système politique, ses mœurs, sa langue même, et, s'emparant avec une avidité qui n'a d'égale que sa faculté d'assimilation, des procédés de nos arts, des méthodes de nos sciences, adapte à son état social nos principales institutions. L'un, conservateur et envahissant, demeure immobile ; l'autre, progressif, sagement libéral, marche, marche, animé du souffle moderne et s'inocule rapidement avec nos idées, tous les fruits d'une civilisation lentement élaborée.

Le costume, la physionomie des types

de chacune de ces races que l'on voit à l'Exposition, est certainement le signe caractéristique de leur différence.

Le Chinois porte toujours sa longue robe, sa queue de cheveux tressés—que l'on a comparée à un cordon de sonnette—son parasol et ses chaussures à semelles de feutre. Le Japonais, au contraire, a les cheveux coupés en brosse, le costume européen, y compris le chapeau haute forme, et, contrairement au Chinois, parle souvent l'anglais, le français comme un gradué d'Oxford.

Cette transformation d'un peuple, transformation qui s'accroît chaque jour davantage, et s'opère sans secousse, comme une évolution naturelle, présente à coup sûr un des phénomènes les plus curieux de notre temps.

Partout, aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne, en France, en Italie, de jeunes Japonais, et même des Japonaises, appartenant aux principales familles du pays, étudient dans nos collèges, nos universités, nos écoles spéciales, et, après quelques années, s'en vont porter chez eux les fruits d'une éducation artistique, commerciale et industrielle qu'ils propagent dès leur retour, sous la direction et avec l'aide de leur gouvernement. Tout cela se fait à coup de décrets, c'est merveilleux. Le Mikado a-t-il besoin d'ingénieurs, de médecins, de juristes, d'administrateurs, d'ordonnances, dans un délai d'un an ou de dix-huit mois, l'on devra trouver tant de spécialistes. Chose incroyable, ces décrets sont ponctuellement obéis, et, le terme écoulé, le souverain n'a qu'à choisir, après concours, dans les sujets qui ont passé leurs examens. Quel pays ! Quel peuple !

L'Exposition japonaise révèle d'ailleurs des qualités exceptionnelles chez ce peuple. Elle comprend la matière de six grands wagons et représente une valeur dépassant dix millions de francs. Son commissaire général, M. Maeda de Massana, après un séjour de neuf années en France, a composé des dictionnaires anglais, japonais, français-japonais, chinois-japonais, et a fondé au milieu de Yeddo une école d'agriculture suivie par de nombreux élèves. Il a récolté là du vin et fait du sucre de betterave avec les plants de son exploitation.

Le bon goût, l'harmonie, la finesse, la distinction sont les qualités prédominantes de l'Exposition japonaise. Les ornements sont disposés avec sobriété et tout y est placé dans un ordre remarquable. L'Exposition chinoise au contraire, bien que renfermant des œuvres très-originales, a voulu attirer les yeux par le luxe d'une installation exotique, et cela a l'air d'une boutique de bibelots.

La culture et la perfection des arts décèlent toujours, chez un peuple, son état de civilisation. C'est comme les fleurs de l'esprit, l'épanouissement de son génie. En quelques genres le Japon peut lutter avec l'Europe, et pour ce qui concerne la beauté et les sculptures de ses bronzes à alliage d'or ou à alliage d'argent, incrustés, niellés, émaillés, cloisonnés, diversement colorés, nul ne peut lutter avec ses ouvriers, de véritables artistes. Leurs sujets de décoration sont empruntés, la plupart, à la vie rustique, aux règnes végétal et animal. J'ai admiré une aiguière en forme de coquille, au fond de laquelle se détache, en niole d'or, le croissant de la lune. Des plantes marines, des coraux, des coquillages, d'une imitation désespérante, forment les ornements extérieurs.

On regarde avec plaisir des candélabres ornés d'un paon et supportés par une tortue ; des lustres qui imitent le festonnement du corail ; des plats décorés de paysages et des appliques noires où s'épanouissent d'admirables fleurs en argent. Tous ces bronzes sont clairs et brillants, à la différence des bronzes chinois qui imitent la teinte du vieux métal. Les tissus de soie sont d'une ténuité, d'une finesse rares, et couverts de dessins de la plus exquise fantaisie. On dirait l'aile et les couleurs vives d'un papillon.

Quant aux objets de laque, ils sont innombrables de toutes formes et de trois couleurs, noire, jaune et argent. Vous savez que la laque est une sorte de gomme

résine que l'on extrait de certains arbres. En la mélangeant à certaines matières, on lui donne diverses teintes et on l'applique alors sur du bois léger et on l'appuie quelquefois sur des étoffes ; on l'étend aussi sur des écrans, des éventails, sur l'ivoire et l'écaillé. Je ne puis vous décrire ici tous les objets tels que portemonnaie, coffres à bijoux, boîtes à gants, ustensiles de ménage, qui, recouverts du précieux vernis, ont un cachet de propreté et d'élégance inimitable. On admire en ce genre un paravent à fond noir, avec laques d'or, d'argent, de bronze, encadrant des lotus incrustés en nacre et en ivoire. Le prix de ce meuble est de quinze mille piastres. C'est cher, mais c'est un chef-d'œuvre de patience, de travail et de goût.

Cette exposition est très-courue, et l'on m'assure qu'il a été déjà vendu pour plus de trois millions de menus objets.

Mais la partie qui nous intéresse le plus, car elle justifie les quelques lignes que j'ai consacrées aux rares aptitudes de ce peuple, c'est celle qui concerne l'enseignement.

Ainsi, à l'entrée de la section japonaise, figurée dans la rue des Nations par le portique que j'ai décrit dans une de mes lettres, où se trouvent deux fontaines en terre émaillée, l'on aperçoit sur une des parois de la porte un plan ou carte générale des îles du Japon. Cette carte nous apprend que l'étendue de l'empire est de 23,740 lieues ; que les départements sont au nombre de 35 ; que la population s'élève à 34,000,000. On compte 7 divisions académiques, 6 divisions militaires, 116 collèges, 103 écoles de langues étrangères, 24,226 écoles primaires, 16 ports principaux et 36 phares. Dans la salle réservée au matériel scolaire, l'on peut examiner le plan, la coupe et l'élevation d'une mine de charbon, comprenant en outre les travaux d'exploitation et, dans les chantiers, tout le matériel et l'outillage, des tableaux coloriés pour l'enseignement par les yeux, des atlas, des livres de classe et des cahiers d'élèves. D'ailleurs, tout le monde sait lire, écrire et calculer au Japon.

Il y a même, dans cette collection, une anatomie fort bien faite, ma foi !

Au Trocadéro, se trouve l'exposition rustique de ce singulier pays. C'est une maison construite en bois et en papier, un de ces pavillons assez connus là-bas, et où les habitants vont causer affaires et plaisirs en dégustant le thé. Un enclos en bambous entoure l'habitation. On remarque, dans l'avant-cour, de jolies petites poules japonaises enfermées dans des cages fort ingénieusement faites ; et, dans des pots de terre vernissés, des arbres hauts d'un pied, qui sont âgés de deux à trois siècles. En haut de l'édifice flotte, comme emblème de la pêche, ressource vitale de l'alimentation de l'empire aux époques de disette, un gigantesque poisson en baudruche qui, lorsque le vent s'engouffre à l'intérieur, se livre à toutes sortes de contorsions. Ce poisson, que nous représenteraient si souvent les plats et les écrans japonais, a nom : le Taï. C'est comme qui dirait, mais dans un ordre différent, l'ibis égyptien, un animal sacré enfin. Et penser qu'en sortant l'autre jour de cette coquette petite maison, où de charmants plateaux de bois, couverts de dessins, figurent les sièges et reposent sur des nattes de bambou tressées avec une inimitable finesse, près de cet ameublement qui paraît être celui d'une fée, tant cela est léger et diaphane, j'entendis un monsieur, portant grosses breloques sur un vaste abdomen, répondre à sa compagne qui lui demandait ce que c'était que les trois jardiniers en costume national, et alors occupés à arroser les fleurs :

—Je ne sais pas, ma chérie. Ce sont sans doute des sauvages !

Des sauvages ! les Japonais !

Je regardai le ciel, m'attendant à voir tomber la foudre. Rien. Le soleil continuait à descendre vers l'horizon, et le couple que je suivis des yeux s'en alla admirer le bœuf et le cheval dorés de la cascade.

Chaque steamer nous amène quelques

Canadiens : MM. E. Lamontagne, LeFebvre, Dr Desrosiers, Vidal, Tremblay, nous sont arrivés dernièrement.

Les membres du jury international des récompenses viennent d'être nommés. Parmi eux figurent quatre Canadiens : MM. Selwyn, pour la section des cartes, plans, études géodésiques et géographiques ; G. Drolet, pour la section des campements, ambulances et matériel militaire ; Archambault et May, pour l'enseignement ; Keefe, pour le génie civil.

Chacun s'occupe des préparatifs de la grande fête nationale fixée au 30 courant. Je vous disais, dans ma dernière lettre, que cette fête serait sardanapalesque, je maintiens le mot. Je pense même que l'Académie devra trouver un adjectif nouveau pour qualifier à l'avenir les manifestations du genre de celle qui se prépare. A bientôt les détails.

A. ACHINTE.

LES ORANGISTES

Nous disions dans notre dernier numéro que le maire de Montréal, M. Beaudry, avait lancé une proclamation invitant les citoyens à l'aider à disperser tout rassemblement tumultueux qui aurait lieu le 12. Beaucoup, les Orangistes surtout, furent d'avis que M. Beaudry, ayant l'intention de considérer la procession orangiste comme un rassemblement tumultueux, avait eu recours à ce moyen pour la faire disperser au nom de la loi.

Alors six magistrats demandèrent au gouvernement l'assistance des troupes, et l'obtinrent aussitôt, la loi obligeant le gouvernement d'obéir à pareille injonction. Le maire, accompagné de M. Devlin, monta à Ottawa pour décider M. Mackenzie à lui laisser le contrôle de l'affaire, mais le premier ministre lui répondit que l'ordre était donné et que, d'après la loi, le gouvernement ne pouvait agir autrement.

De là, grand mécontentement.

Les catholiques en général approuvèrent la conduite du Maire, et des assemblées eurent lieu pour engager les gens à lui prêter main forte.

Quelques jeunes gens profitèrent de ces assemblées pour faire de la politique.

D'un autre côté, les Anglais reprochaient la conduite du maire et le blâmaient de vouloir exposer la ville à toute sorte de calamités en refusant la protection des troupes et en entreprenant de protéger les citoyens et de garder la paix au moyen d'hommes qu'il ne pourrait pas, disait-on, contrôler.

Pendant ce temps-là, le bill de M. Taillon subissait à Québec sa deuxième et sa troisième lecture, et le bruit courait que les Orangistes ne marcheraient pas s'il passait, mais qu'ils en contesteraient la constitutionnalité.

Jeu, les journaux publiaient une lettre de quatre avocats, dont trois protestants, déclarant que la procession des Orangistes était illégale comme leur société elle-même.

Nos lecteurs se rappellent qu'il y a un an, nous avons exprimé l'opinion que les Irlandais devaient prendre les moyens que la loi leur donnait pour se débarrasser des Orangistes. Qu'est-ce qui les a empêchés de faire, dans le cours de l'année, des démarches pour faire consacrer par les tribunaux l'illégalité de la société des Orangistes ? C'était bien facile, ils n'avaient qu'à faire arrêter quelques-uns des membres de la société ; si cette société est réellement secrète et illégale, tous ses membres auraient pu être condamnés au pénitencier.

Que de dépenses, de troubles et de malheurs on aurait évités !

Quatre avocats déclarèrent, la veille du 12, que la société et la procession des Orangistes est illégale. L'opinion de quatre avocats n'est pas un jugement, ont dit immédiatement les Orangistes ; nous aussi nous avons des opinions d'avocats !

Toutefois, cette opinion donne une grande force à la position prise par Son Honneur le Maire. Seulement, comment se fait-il que cette loi et cette opinion n'aient été connues qu'à la dernière



LORD BEACONSFIELD,
Premier plenipotentiaire anglais.

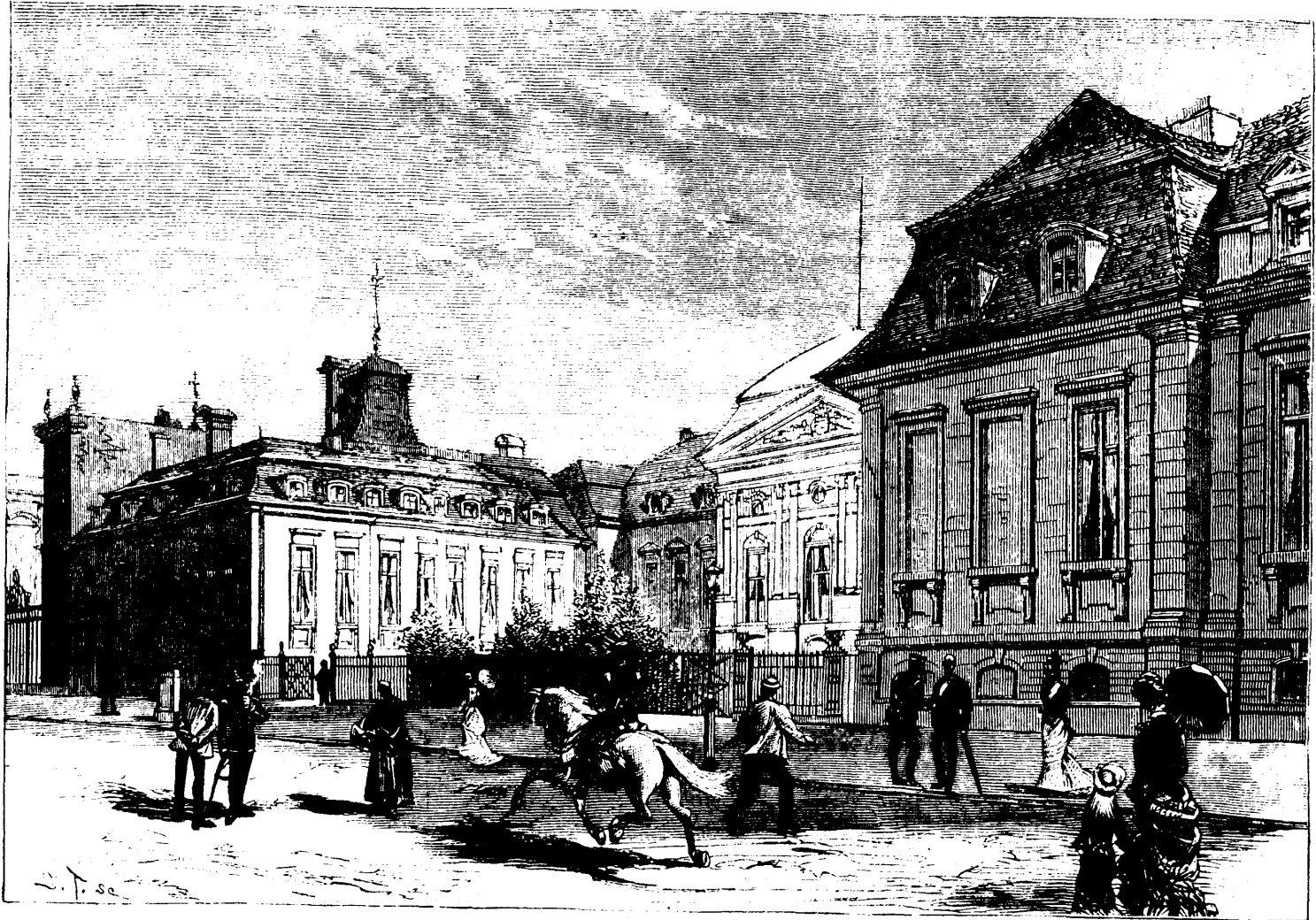


LE PRINCE DE BISMARCK,
Premier plenipotentiaire allemand.



LE PRINCE GORTSCHAKOFF,
Premier plenipotentiaire russe.

LE CONGRÈS DE BERLIN



LE PALAIS DE RADZIWILL OU S'EST TENU LE CONGRÈS

heure ! Il est vraiment curieux et assez ridicule qu'on se chicane depuis un an au sujet de la légalité de la société et de la procession des Orangistes, et de l'opportunité de légiférer à ce sujet, lorsqu'il y avait dans les statuts une loi toute faite qui réglait la question.

* *

Enfin, le 12, cette terrible journée du 12, si fiévreusement attendue, arriva, et elle se passa plutôt comiquement que tragiquement. A défaut du bill de M. Taillon, qui n'avait subi que sa troisième lecture, M. le maire Beaudry, s'appuyant sur l'opinion des avocats plus haut nommés, se rendit, vers neuf heures, à la salle des Orangistes, et les avertit que leur procession étant illégale, il les arrêterait s'ils sortaient ; il leur conseilla, dans l'intérêt de la paix, de se soumettre, d'en laisser arrêter cinq ou six d'entre eux pour que la question légale fût décidée. Après bien des pourparlers, les Orangistes acceptèrent la proposition du Maire, et cinq ou six d'entre eux ayant paru à la porte de leur salle, furent arrêtés et conduits à la police.

La question était de faire sortir les autres. Craignant qu'il ne leur arrivât malheur, ils ne voulurent pas sortir avant que la foule fût dispersée. Vers trois heures, la question fut réglée, et on transporta les Orangistes quatre par quatre à leurs domiciles, dans des voitures défendues par des hommes de police. C'étaient presque tous des enfants dont quelques-uns avaient à peine douze ans ! On ne peut s'empêcher de rire à la pensée que cette poignée de bambins avait causé tant de bruit. Il faut dire que tous les Orangistes n'étaient pas là.

Il y eut quelques bagares dans le cours de la journée, des coups de bâton, mais rien de très-sérieux.

Toutefois, nous n'hésitons pas à dire que, si les troupes n'étaient pas venues, les Orangistes seraient arrivés de partout pour protéger leurs frères, et le Maire n'aurait pu mettre à exécution son excellente idée avec une force de constables improvisée à la hâte. Il y aurait eu certainement un massacre.

Ne regrettons pas ce qui a eu pour effet d'éviter les malheurs qu'on avait tant raison de redouter.

* *

INCIDENTS DU 12

Cent cinquante à deux cents Irlandais catholiques étaient montés à Montréal le 12 après avoir dévalisé les armuriers de Québec. Ils étaient entrés sans cérémonies dans les magasins, et en avaient enlevé tous les pistolets qu'ils avaient pu trouver. Ils furent fouillés à leur arrivée à Montréal, mais quelqu'un leur avait fait laisser leurs pistolets à bord ; ils sont repartis le soir en tirant une centaine de coups de pistolet en l'air.

Il y avait quinze cents hommes sous les armes le 12, et cinq à six cents constables spéciaux, outre la force de police ordinaire.

Dans la rue Saint-Jacques, les fenêtres de toutes les places d'affaires étaient barricadées à l'aide de forts madriers qu'on avait eu la précaution de clouer sur les devantures des principaux édifices.

Le détective Cinq-Mars fut blessé grièvement en voulant protéger un jeune Orangiste qui commit l'imprudence d'afficher ses couleurs, mais il tint bon, et parvint à échapper à la fureur de la foule avec son protégé.

Un volontaire reçut un coup de bâton de la part d'un constable spécial, parce qu'il marchait en sifflant un air offensant pour une oreille irlandaise.

Un jeune Canadien-français fut rudement maltraité pour avoir dit qu'il croyait que les Orangistes avaient autant le droit de marcher que les autres en procession.

Les Orangistes s'amusaient, dans leur cage, à jeter des bouteilles cassées dans la rue ; on leur a fait discontinuer ce jeu dangereux ; ils prenaient aussi plaisir à provoquer les constables spéciaux.

Une femme, à la figure rougie par le soleil et la boisson, se promenait au milieu de la foule en montrant ses cou-

leurs oranges, et en criant des injures à l'adresse du Pape et des catholiques : " J'ai perdu la tête, disait-elle, mais je n'ai pas perdu mes couleurs." On la força de s'éloigner afin de conserver sa tête et ses couleurs.

Au Beaver Hall, deux femmes, dont l'une portait les couleurs orangistes et l'autre les rubans verts, en virent aux mains ; elles s'arrêtèrent quand elles virent que, non-seulement elles n'avaient plus de rubans, mais que bientôt il ne leur resterait plus rien sur le corps.

Un constable spécial montra un revolver à Joseph Meunier, hôtelier, place Jacques-Cartier, dans l'auberge de E. Doray, afin de lui en faire voir le mécanisme. Tout à coup l'arme fit feu et une des balles traversa le crâne de Meunier.

On ne croit pas que M. Meunier puisse survivre. C'est un jeune homme estimable qui soutient sa famille.

Un bon nombre de personnes avaient quitté la ville. Toute sorte de rumeurs effrayantes circulaient, jeudi soir. On parlait de dépôts de poudre et de dynamite, on devait incendier une partie de la ville, faire sauter les églises catholiques et les églises protestantes.

Samedi, les volontaires de Huntingdon, s'en retournant chez eux, s'amuserent à tirer, en passant aux Tanneries, par les fenêtres des chars. Un jeune garçon, du nom de Ballard, fut assez sérieusement blessé, ayant reçu deux balles dans les cuisses. Un autre petit garçon de la Pointe Saint-Charles a été blessé par ces tristes soldats. Nous espérons que les autorités militaires, auxquelles ces faits ont été communiqués, feront leur devoir.

Tous les jours, depuis la semaine dernière, il y a eu des coups de poing, de bâton et même de pistolet. Rien de fatal heureusement.

BAPTISTE.

Moyens d'améliorer les différentes races d'animaux domestiques

Ces moyens varient suivant l'espèce et le but que l'éleveur se propose ; cependant, la reproduction prend trois formes principales ; il y a : 1o. la reproduction avec la race locale, sans mélange ; 2o. l'importation pour élever aussi sans mélange une race indigène ou étrangère ; 3o. le croisement.

Examinons maintenant chacune de ces formes séparément, afin de les faire bien comprendre à ceux de nos lecteurs qui voudront les mettre en pratique.

Amélioration de la race locale sans mélange.—Elle a lieu par le régime ou par la génération. Lorsque la race est déjà bonne et ancienne, son amélioration par elle-même a des avantages, parce qu'elle est déjà acclimatée, acceptée par l'opinion générale, et que l'on connaît ses qualités et ses résultats. Si l'amélioration qu'on veut faire ne consiste que dans l'accroissement de la taille et du poids, pour l'espèce chevaline, de même que pour l'espèce bovine avec une plus grande production laitière ; plus d'aptitudes à l'engraissement pour le porc et le mouton, etc., aptitudes déjà existantes, le régime et la sélection suffiront. Car, par le croisement, on risquerait de modifier la robe, le cornage, la laine, le tempérament et d'autres qualités. Il suffit donc, par ce procédé, de choisir parmi la race locale les animaux exempts des défauts les plus apparents, et de les accoupler pour en former des types reproducteurs, qui représentent au plus haut degré les qualités de leur race ; ce mode se nomme reproduction par sélection artificielle, ou l'art de diriger la reproduction pour un but déterminé, à l'effet de fixer, d'améliorer les caractères d'une race jusqu'à ce que les animaux soient doués des qualités que l'on cherche à en obtenir.

La sélection a, par conséquent, ses règles comme l'hygiène, à laquelle elle se rattache par des points de contacts nombreux. Ainsi elle donne plus de taille, de l'embonpoint et certaines aptitudes particulières. Mais, pour conserver les races qu'elle a créées, il faut qu'elles se repro-

duisent entre elles ; autrement, elles reviennent au type. La sélection modifie l'espèce, elle ne la change pas.

Par conséquent, si la race que l'on pense pouvoir améliorer par la sélection n'a pas de qualités spéciales suffisantes pour les besoins du pays, on voit que ce genre d'amélioration par le régime ou par la génération est insuffisante ; il faudra alors avoir recours au croisement. Il en est de même lorsqu'il s'agit de donner des aptitudes qui sont étrangères à la race locale ; on ne fera pas par sélection un cheval fin d'un cheval de gros trait, un mérinos d'un mouton à grosse laine et longue, un boeuf durham d'un boeuf canadien, etc.

La sélection est donc un procédé d'amélioration très-lent, exigeant beaucoup de sagacité, de capitaux et de persévérance.

L'amélioration dans la race, soit pure, soit même métissée, peut avoir lieu entre individus parents ou non parents ; dans le premier cas, on l'appelle reproduction en dedans ; on ne l'entend, du reste, que de la parenté en ligne directe.

On nomme, dans l'élevage, consanguinité la parenté entre individus provenant d'un même père et d'une même mère.

L'accouplement d'individus consanguins donne des produits d'une ressemblance plus exacte ; mais il a l'inconvénient de perpétuer les vices de constitution et de les développer, tandis que ces vices peuvent se corriger par l'accouplement avec des individus d'autres familles. Lorsqu'on adopte exclusivement ce mode de reproduction, il a l'inconvénient de restreindre le nombre des individus qu'on peut choisir ; on lui reproche encore de diminuer la fécondité de la race. Cette influence nuisible pour les qualités, consistant principalement dans la force, l'énergie, peut, au contraire, accroître certaines propriétés résultant de la débilitation de la constitution, telles que la prédisposition à l'engraissement, la finesse de la peau, de la laine, la blancheur des tissus organiques, l'aptitude laitière, etc. On doit donc conclure de ces renseignements qui sont les remarques de longues expériences d'agronomes et d'éleveurs distingués, que pour conserver les belles races d'un pays, il faut n'accoupler que les plus beaux individus et les plus sains, et non pas faire comme une grande partie des éleveurs canadiens qui malheureusement recherchent de préférence pour juments poulinières les plus vieilles, les plus infirmes, enfin les moins propres à la reproduction sous tous les rapports. Pourvu qu'ils trouvent un étalon à leur goût, plus ou moins convenable par la taille et la race de la jument, ils acceptent cet étalon sans se préoccuper davantage si ce dernier n'est pas aussi atteint d'un vice réhéritable ou d'une tare héréditaire quelconque.

Par ce procédé vicieux, tout le monde comprend qu'on arrive vite à la dégénérescence des races et que pour les renouveler il faudra faire des frais d'importation très coûteux qui n'auront pour effet que de produire quelques animaux plus ou moins sains sans détruire le système actuel.

Il y a encore au Canada assez de bons reproducteurs de toutes races et de toutes espèces ; et pour les conserver pendant qu'il en est encore temps, il suffirait de nommer un comité de médecins vétérinaires chargé tous les printemps de visiter les étalons annoncés pour la saison, d'accorder aux propriétaires de chevaux reconnus sains une prime d'encouragement, à condition qu'ils n'acceptent pour l'accouplement que des juments également visitées, et qu'un livre généalogique de saillies soit tenu régulièrement dans l'intérêt des propriétaires et le progrès de l'agriculture.

Par ce simple moyen, on arriverait certainement à conserver et même à améliorer considérablement les bonnes races du pays, qui malheureusement tendent de plus en plus à disparaître faute de précautions. Autrement on sera obligé plus tard de faire de l'importation à tout prix et d'établir des haras pour arriver au

même but que l'on peut encore maintenant obtenir sans trop de sacrifice.

Dans un prochain article, il me reste à parler de l'importation et du croisement.

H. AUDRAIN.

Montréal, le 8 juillet 1878.

PARLEMENT LOCAL

La semaine dernière a été laborieuse ; des questions importantes ont été discutées et même réglées.

D'abord, le gouvernement, acceptant en partie les conclusions du rapport de M. Shanly, a adopté le tracé de Terrebonne ; de Terrebonne à Montréal, il ne sait pas encore quel tracé il adoptera, mais il sera en faveur d'une ligne indépendante.

M. Shanly, dans son rapport, cherche à démontrer que le tracé de Terrebonne ne lui fera rien perdre du commerce de l'Ouest. M. Chapleau a dit que, dans Montréal, on avait fait les élections sur cette question, et qu'on avait prétendu que le tracé du Bout-de-Pile était indispensable.

Après quelque discussion, M. Nelson propose en amendement, secondé par M. Taillon, que la Chambre ne se forme pas en comité maintenant, mais qu'elle exprime son regret de ce que le gouvernement a choisi le tracé de Terrebonne de préférence à celui du Bout-de-Pile.

Le vote fut pris et l'amendement rejeté sur division, 7 votant pour et 52 contre.

Les sept députés qui ont voté pour l'amendement sont : MM. McShane, Nelson, Lynch, Beaubien, Taillon, Lafontaine et Racicot.

Le bill de M. Taillon, abolissant les processions de partis, a été adopté après certaines modifications.

On s'était d'abord demandé si c'était un bill privé ou un bill public, et ensuite, s'il était au pouvoir de la Chambre locale de passer un tel bill. M. Flynn avait exprimé l'opinion que la Chambre locale n'avait pas le droit de passer un tel bill, vu que les lois criminelles étaient du ressort du Parlement fédéral, mais l'Orateur avait déclaré le bill constitutionnel, et basé sa décision sur le fait qu'il n'a pas pour but de supprimer le crime, mais de donner à la municipalité le pouvoir de prendre des mesures pour mieux maintenir la paix.

C'est jeudi soir que le bill de M. Taillon pour la suppression des processions de parti fut adopté, la Chambre ayant consenti à donner la priorité à ce bill. Après une altercation entre M. McShane et M. Taillon, qui réclamèrent tous deux le mérite d'avoir hâté l'adoption de cette mesure, les amendements faits par la Chambre et demandant que le bill ne s'appliquât pas à aucune procession d'aucune association ou société incorporée par une charte reconnue par les lois de cette province, ni à aucune procession d'éducation ou association de tempérance, furent biffés. M. Lynch proposa alors comme amendement à la motion de M. Taillon pour la troisième lecture de ce bill, que le bill n'était pas de la compétence de la Chambre et qu'il n'était pas de nature à atteindre le but désiré.

MM. Lynch et Irvine cherchent à démontrer que le bill est inconstitutionnel. M. Loranger et M. Taillon leur répondent et le vote sur l'amendement de M. Lynch donne le résultat suivant :

POUR : MM. Boutin, Cameron, Church, Gagnon, Irvine, Joly, Lafontaine (Shefford), Langelier (Portneuf), Lovell, Lynch, Marchand, Meikle, Racicot, Robertson, Ross, Sawyer. —15.

CONTRE : MM. Audet, Bachand, Beaubien, Bergevin, Bertrand, Blais, Brousseau, Caron, Chapleau, Charlebois, Champagne, Chauveau, Désaulniers, Deschênes, Duckett, Dupuis, Fortin, Gauthier, Houde, Laberge, Lafontaine (Napierville), Lalonde, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Magnan, Martel, McShane, Murphy, Paquet, Picard, Poirier, Rinfret dit Malouin, Robillard, Shehyn, St-Cyr, Taillon, Turc. —38.

Le bill est ensuite lu une troisième fois et adopté sur la même division.

UN PREMIER PAS

Une assemblée préliminaire a eu lieu, mercredi dernier, pour prendre en considération les meilleurs moyens de venir en aide aux personnes qui n'ont pas d'ouvrage et de favoriser en même temps la colonisation.

M. L. O. David a exposé ses idées sur la question : il a dit que les deux moyens d'action qu'il avait en vue étaient des octrois de terres et d'argent de la part du gouvernement, et une grande souscription nationale.

Ce projet, qu'il avait exposé à Saint-Jérôme, est fortement approuvé par M. le curé Labelle, comme on a pu le voir dans une correspondance publiée dans la *Minerve*.

LA MAISON PILON

Depuis quelques années, la rue Sainte-Catherine de Montréal a pris des proportions telles que ses sœurs aînées, les rues Notre-Dame et St-Laurent, vont être obligées de lui céder le pas pour le commerce de détail. Il y a dix ans, cette rue était à peine connue.

En 1872, un jeune homme, d'une énergie extraordinaire, y ouvrait un petit magasin de modes, n'ayant pour tout capital que son activité et son amour du travail.

Ce jeune homme, sachant ce qu'il fallait pour attirer la pratique chez lui, ne négligea rien pour faire de son magasin le rendez-vous de tous ceux qui voulaient avoir du beau, du bon et à bon marché.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés après l'ouverture du petit magasin, qu'il fallut songer à chercher un local plus grand.

Les principes nouveaux introduits dans le commerce de détail de marchandises de nouveautés, furent une révolution complète, et les gens se portèrent en foule au nouveau magasin. Et M. Pilon (puisque c'est de lui dont il s'agit) prit les moyens d'avoir encore un autre magasin plus grand que le deuxième. C'est alors qu'il loua de M. L. Derome le magasin qu'il occupa pendant cinq ans et où son commerce prit des proportions gigantesques. Tous les ans, pour répondre aux besoins de ses pratiques qui augmentaient merveilleusement, M. Pilon était obligé de dépenser des milliers de piastres pour agrandissement. Mais aujourd'hui, dans son nouveau grand magasin, il n'y a rien de semblable.

Plus d'améliorations à faire.

Pour donner à nos lecteurs une idée plus exacte de l'augmentation du commerce de M. Pilon, nous nous permettrons de publier le montant d'affaires de chaque année : 1ère année, \$30,000 ; 2me année, \$80,000 ; 3me année, \$160,000 ; 4me année, \$260,000 ; 5me année, \$325,000 ; 6me année, \$390,000. Cette année, la maison Pilon pense de faire pour un demi million d'affaires.

Jamais, à Montréal, les annales commerciales n'ont enregistré un progrès aussi rapide et aussi considérable. Et dire que cette maison n'a pris de telles proportions que grâce à l'énergie dévorante et à l'esprit d'entreprise d'un seul homme ! Il est vrai que M. Pilon a toujours été secondé par des employés actifs, intelligents et dévoués.

Son magasin nouveau, comme le représente notre gravure, est certainement le plus grand de toute la Puissance, et est un honneur pour le commerce canadien.

Une description de cette bâtisse est impossible. Celui qui ne l'a pas vue ne peut croire ce qu'on lui en dit. Elle est située aux Nos. 647 et 649, rue Sainte-Catherine, entre les rues Jacques-Cartier et Saint-André. C'est un bel et spacieux édifice de 50 pieds de front par 150 de profondeur et de 75 pieds de hauteur, à cinq étages, façade en colonnes de fonte et pierre, bien aéré et splendidement éclairé. Les départements sont divisés d'une manière irréprochable. Tout est disposé de manière à donner tout le confort possible aux pratiques. Il n'y a pas d'encombrement à redouter. Les gens y

sont servis avec la plus grande promptitude possible.

150 employés, tant que commis et modistes, sont toujours prêts à répondre aux pratiques depuis 7 heures du matin jusqu'à 10 heures le soir.

L'honnêteté et la libéralité la plus parfaite règnent dans cette maison.

Pour ceux qui ont jamais visité Paris, le magasin de M. Pilon fait penser à la célèbre maison du *Bon marché* de messieurs Boucicault et Fils. Comme on le sait, cette maison a une renommée universelle par ses proportions gigantesques, le chiffre énorme de ses affaires, ses milliers d'employés, la richesse et le bon marché de ses marchandises. Certainement Montréal n'est pas Paris et la maison Pilon n'est pas encore la maison Boucicault ; mais, proportion gardée, nous pouvons dire sans crainte, et même nous sommes fiers de le dire, le nouveau magasin de M. Pilon est un petit *Bon marché*. Son système de commerce est le même et peut se résumer dans ces quelques mots : "Le système de tout vendre à bon marché et entièrement de confiance est aboli dans la maison et lui a valu un succès sans précédent jusqu'à ce jour."

M. Pilon est un homme d'une activité dévorante, d'une grande imagination, et d'un esprit pratique en même temps ; il a l'œil partout, sait acheter, a des moyens ingénieux pour attirer le public dans ses magnifiques magasins, et sait conserver la clientèle qu'il fait. Il vend à bon marché, mais argent comptant, et c'est à cet excellent système qu'il doit son succès. C'est le marchand du Canada qui annonce le plus, et sa libéralité, sous ce rapport comme sous les autres, lui a porté bonheur. Il n'y a pas une maison de détail aussi connue que la maison Pilon dans tout le Bas-Canada.

M. Pilon, comme tous les gens d'entreprise qui réussissent, a été la victime, bien souvent, des plus basses calomnies. Il nous semble que tout homme bien pensant, au lieu de le mépriser et essayer à lui nuire, devrait le féliciter et en être fier comme Canadien-français. En effet, n'est-il pas le premier et le seul Canadien-français qui ait réussi, sans aucunes ressources pécuniaires, à créer la plus grande maison de détail de Montréal, et cela dans l'espace de quelques années et pendant une crise commerciale à laquelle les plus fortes maisons n'ont pu résister ?

Un fait digne de remarque, c'est que M. Pilon ne laisse pas échapper une seule occasion d'instruire ses employés et de les mettre au courant des mille et une petites choses qu'il faut savoir pour devenir un bon vendeur. Grâce à sa protection et à ses conseils éclairés, plusieurs de ses employés lui sont redevables de belles positions aujourd'hui.

Dans son nouveau magasin, M. Pilon a su combiner tous les principaux départements de nouveautés. Aussi son département de tailleurs et d'articles pour toilette de messieurs est au complet. Celui des modes ne laisse rien à désirer. Les dames sont certaines d'y trouver les derniers goûts de Paris, New-York et Londres.

De plus, c'est certainement le magasin le mieux tenu et le mieux assorti ; impossible d'y entrer sans trouver tout ce dont on a besoin.

M. Pilon sait choisir ses commis et hommes d'affaires, qui sont tous d'une capacité et d'une politesse remarquables.

Son acheteur, M. J. R. Duchesneau, est en relations avec les principaux agents des Etats-Unis et d'Angleterre.

Toutes les marchandises sont achetées des manufactures mêmes. C'est ce qui met cette maison en état de pouvoir vendre à aussi bon marché.

Il est vraiment curieux de voir la foule se presser dans cette maison de commerce ; certains jours de la semaine, le magasin ne se vide pas, et les commis ne peuvent suffire à la clientèle qui arrive de tous côtés, attirée par le bruit et la renommée de cette maison, et s'en retourne satisfaite.

Les bureaux sont pourvus de fils télégraphiques et d'un téléphone qui permettent à M. Pilon de se tenir en communi-

ation constante avec toutes les parties de son vaste établissement.

C'est vraiment une maison remarquable qui vaut la peine d'être vue, même par pure curiosité, et où on est toujours sûr d'être bien servi.

CHOSSES ET AUTRES

M. Beaugrand, propriétaire du *Fédéral* d'Ottawa, entre, dit-on, à la rédaction du *National*.

M. Ls. Delorme, M.P., a été choisi unanimement comme candidat, dans une réunion de délégués représentant toutes les paroisses du comté de Saint-Hyacinthe.

Le bruit court à Québec, dit le *Mercury*, que les élections générales pour la Chambre des Communes auront lieu au commencement de septembre.

Une dépêche de Saint-Petersbourg dit que le prince Pierre Oldenburg vient de publier un mémoire dans lequel il condamne le service militaire universel, auquel il attribue le socialisme et le mécontentement général.

Après l'adresse présentée à la Chambre, de la part d'un bon nombre d'électeurs des Trois-Rivières, pour demander l'expulsion de l'Orateur, on vient de lui en présenter une autre dans laquelle 880 personnes le félicitent de sa conduite.

On mande de New-York que le parti socialiste vient d'adopter des résolutions par lesquelles il engage les socialistes d'Allemagne de faire tous leurs efforts pour se faire représenter dans le parlement allemand par des hommes qui soient au-dessus de l'intimidation et qui agitent l'opinion dans le but de renverser le militarisme.

Principale clause du bill relatif à l'abolition des cours de magistrats de district :

Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'abolir, par proclamation, la cour de magistrat dans tout comté, cité, ville ou village qu'il jugera convenable, et à dater du jour fixé à cet effet dans la proclamation, la cour de magistrat cessera d'être tenue à cet endroit.

Les députés de Québec, en spirituels Français qu'ils sont, brisent de temps à autre la monotonie des séances par des plaisanteries et des calembourgs.

Il y eut un temps où M. Marchand avait presque le monopole du calembourg à la Chambre locale, mais il a des concurrents redoutables maintenant. Tous les jours il y a entre MM. Chapleau, Taillon et les deux messieurs Langelier, échange d'assauts spirituels. Il est dommage que M. Fabre ne soit pas là. Un jour, l'un a le dessus ; le jour suivant, l'autre l'emporte. Le député ministériel qui agace le plus l'opposition, sous ce rapport, est M. Chs. Langelier, dont on ne peut nier la vivacité d'esprit.

M. Taillon paraît avoir été jusqu'à présent son plus redoutable adversaire ; M. Chapleau lui donne aussi du fil à retordre.

La semaine dernière, M. Chapleau parlait depuis longtemps, M. Chs. Langelier, un peu ennuyé, l'ayant interrompu : "J'entends, dit M. Chapleau, certains bruits qui pourraient bien être les murmures du Saut. (On sait que le Saut Montmorency se trouve dans le comté que représente M. Langelier).—Oui, reprend vivement le député de Montmorency, c'est le saut qui échappe l'eau. Ceux qui ont publié le mot de M. Chapleau auraient dû y ajouter la répartition de M. Langelier.

M. Conn, l'un des juges du jubilé musical, a écrit une lettre pour contredire les avancés de M. Crozier, au sujet de la décision rendue en faveur du corps de musique de la Cité. Il maintient que la décision est correcte, que chacun des juges a

rendu sa décision indépendamment de ses confrères, et il publie les listes des points qui, jusqu'à présent, semble n'avoir soulevé aucune objection sérieuse.

Le jury, dans le procès de Bartley, à Saint-Joseph, est revenu en cour vendredi, après être resté enfermé pendant 10 heures, et a rapporté un verdict de "non-coupable" à propos de l'accusation d'avoir tiré des coups de feu sur le grand-connétable Grosseau et sur les détectives Joannette et Bolger.

Le juge a déclaré alors le terme de la cour clos.

Bartley, qui est demeuré en prison depuis son arrestation, y restera encore jusqu'à ce que son procès sur deux autres chefs d'accusation soit fini, qu'il soit ou non innocent. Il est encore accusé d'avoir tiré sur un nommé Champagne et d'avoir assailli son gardien dans la prison.

Quelques personnes qui signent "Amis des convenances et du journalisme," dégoûtées des fureurs actuelles du journalisme, expriment dans le *National* l'opinion que le meilleur moyen d'apaiser ces fureurs serait de diviser le patronage et les ouvrages d'impression également entre les deux partis. Le système de l'octroi des contrats aux plus bas soumissionnaires est pourtant le seul mode praticable et possible d'arriver en partie au résultat désiré par ces personnes. Et cependant combien en veulent dans les deux partis ?

M. de Montigny, magistrat de district du comté de Terrebonne, a publié, la semaine dernière, dans la *Minerve*, un appel chaleureux en faveur de la colonisation, qu'il considère comme le seul remède aux mécontentements et aux idées mauvaises que la crise et la misère font naître en ce moment au sein des classes ouvrières.

DEUX CHAPEAUX A L'EXPOSITION

Ces deux chapeaux, devant lesquels la foule stationne du matin au soir—comme au Salon devant le tableau à succès—sont de véritables curiosités. L'un, garni de dentelle en point à l'aiguille, est en nacre ciselée, d'un travail si fin que l'on ne sait où commence la dentelle de fil et où finit la dentelle de nacre. L'autre, en dentelle d'or ciselé, est également garni de point à l'aiguille.

Ces deux chapeaux, qui représentent des mois entiers d'un labeur minutieux, et dont l'originalité saute aux yeux, sortent de chez Mme Rousseau-Brondeix. On comprend que leur prix ne les rend pas accessibles à toutes les bourses. Le chapeau de nacre coûte 2,800 francs. Celui en or 2,000 francs.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au Rév. JOSEPH T. INMAN, *Station D, New-York.*

AVIS AUX DAMES

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintées sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J.-H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.

Une jeune maman donne un bonbon à manger à son petit enfant ; et pour lui enseigner la politesse, elle l'interroge ainsi :

—Qu'est-ce qu'on dit quand on mange un bonbon ?

—Encore ! répondit le bébé.

* * *

On jouait aux combles.

—Le comble de la surdité, fit quelqu'un, c'est de ne pas entendre quand on dit du bien de vous.

—Non, intervint Mme X..., c'est de ne pas entendre quand on dit du mal des autres.



M. DE BÜLOW,
2^{ME} PLÉNIPOTENTIAIRE D'ALLEMAGNE



LE PRINCE DE HOHENLOHE,
3^{ME} PLÉNIPOTENTIAIRE D'ALLEMAGNE



COMTE ANDRÁSSY,
1^{ER} PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'AUTRICHE-HONGRIE



M. WADDINGTON,
1^{ER} PLÉNIPOTENTIAIRE FRANÇAIS



COMTE DE SAINT-VALLIER,
2^{ME} PLÉNIPOTENTIAIRE FRANÇAIS



LE MARQUIS DE SALISBURY,
2^{ME} PLÉNIPOTENTIAIRE ANGLAIS



LORD ODO RUSSELL,
3^{ME} PLÉNIPOTENTIAIRE ANGLAIS.

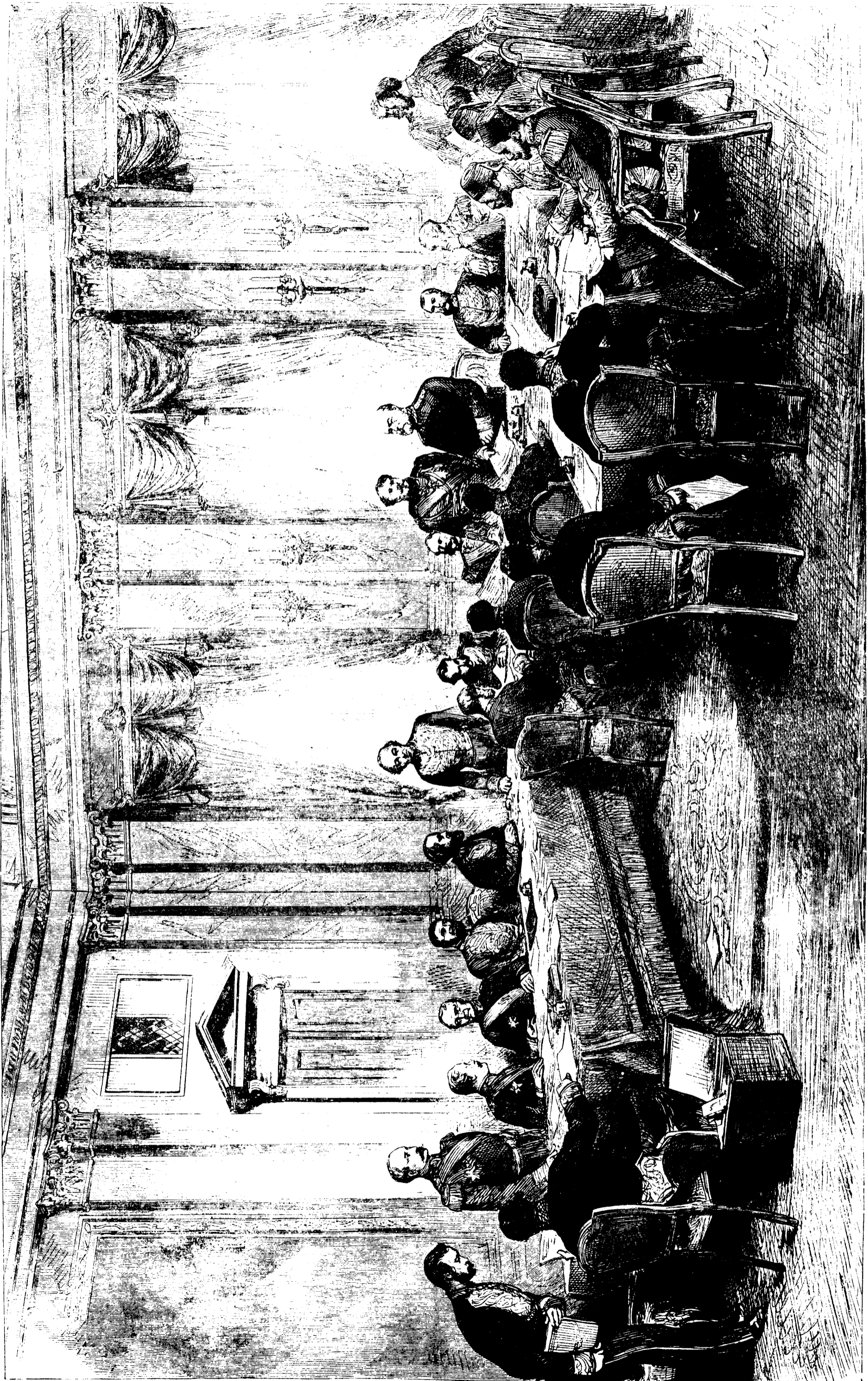


COMTE SCHOUVALOFF,
2^{ME} PLÉNIPOTENTIAIRE DE RUSSIE



MÉHÉMET-ALI-PASHA,
2^{ME} PLÉNIPOTENTIAIRE TURC.

LE CONGRÈS DE BERLIN



Stouvéoff D'Oubril Gortschakoff Otto Füssell Salisbury Beaconsfield Haymerlé Holsteine Karolyi Andrássy Bismarck Waddington Saint-Vallier Sadoullab Roy Caratheodorfi Corti Lamay Méhémét-Ali Deprez

RÉUNION DU CONGRÈS

LE CRIME DES FEMMES

XVII

ROUBLARD

Madame Courcy se débattait au milieu d'un conflit de pensées douloureuses, quand Julie accourut essoufflée.

— Madame, dit-elle, un jeune homme de la part de M. Rubillot, bijoutier.

Augustine se dressa et eut une contraction à la gorge.

— Faites entrer, dit-elle.

Le commis de la maison Rubillot parut.

— Monsieur, lui dit madame Courcy, les femmes sont poltronnes quand il s'agit d'avouer une grosse dette à leur mari... Je n'ai point encore parlé de celle-ci. Soyez sans crainte, l'argent est dans la caisse... Attendez jusqu'à ce soir.

— Soit, madame : je ne puis vous accorder davantage, il existe des délais légaux après lesquels le protêt serait impossible.

— Vous avez donc, monsieur, jusqu'à onze heures ; votre voiture restera attelée... Vous voudrez bien vous tenir à la porte du parc que vous indiquera ma femme de chambre, vous n'aurez pas lieu de regretter les facilités que vous me donnez...

Le jeune homme salua et sortit.

Jusqu'à l'heure du dîner, Augustine se promit de tout dire ; elle alla plus loin, il s'agissait de remporter une victoire, elle se mit sous les armes. Jamais, depuis longtemps, elle n'avait apporté autant de soins à sa toilette, elle voulait plaire à son mari, le dominer, le réduire ; elle voulait avoir cent mille francs ! Un instant, le sentiment de sa dégradation fut si vif, si cruel, que, cachant son front dans ses mains, elle se fêtra des noms les plus odieux.

M. Courcy, ravi de trouver un sourire sur les lèvres de sa femme et les regards affectueux des bons jours, sentit son âme s'épanouir. Comme elle se fit câline, chatte et douce ; comme ses petites mains pressèrent les mains rudes de son mari. Lui, les yeux fixés, la contemplait et de temps en temps baisait ses cheveux ou le bout de ses doigts.

— Quelle plénitude de bonheur tu me verses ! disait-il.

— Ne crois-tu pas à ma tendresse ? répondait-elle.

— Lorsque j'en doute, c'est que tu m'y forces.

Moi ?

— Oui, toi, mon amie ; on dirait parfois que tu me préfères des chiffons et des bijoux. Ah ! vienne ce jour où je me sentirai assez riche pour te dire : "Puisse à ton aise dans le coffre-fort," et je serai le plus heureux des hommes.

— Oh ! fit Augustine, si tu le voulais, tu le pourrais déjà.

— Non, je te le jure.

— La caisse est vide ?

— Grâce à Dieu, non.

— Eh bien ! alors...

— Ma chérie, les grosses affaires regardent les hommes ; ne te mêle pas des questions de chiffre... Sois belle, sois aimée, prends toute la tendresse de mon cœur, toute ma sève et toute ma force, et laisse-moi le fardeau...

— Cependant...

— Je t'en prie... fit-il.

M. Courcy tira un écriin de sa poche ; l'écriin renfermait un bracelet qu'il attacha au bras de sa femme.

— Voilà, dit-il, un à-compte sur les cent mille francs de diamants que tu désires.

Un remords aigu traversa l'âme d'Augustine. Une fois, une dernière, elle vit clairement que son salut était dans son aveu. Qu'importait, au fond, la colère de Courcy ? elle triompherait de son mécontentement, tandis que dans quelques heures, quand le créancier frapperait à la porte, il ne serait plus temps d'avouer ni de demander grâce.

— Si tu savais, Ben... si tu savais... balbutia-t-elle.

— Tu as douté de moi, je le sais bien, mais j'ai le temps de me venger.

Il l'attira sur sa poitrine et l'embrassa.

Augustine, les mains pressées sur le cœur de Benjamin, sentit à travers ses vêtements la petite clef qui ne le quittait jamais... la clef de la caisse.

Et, pendant ce baiser, elle la déroba avec l'adresse d'un larron.

Quand Benjamin dit bonsoir à sa femme, son âme était pleine de ces joies parfaites qui semblent venir du ciel.

Augustine sentait mille tortures, mille tentations. Le démon se mêlait de ses affaires, il avait placé sous ses doigts la clef de la caisse, elle renfermait beaucoup d'argent ; Ben l'avait dit...

— Misérable ! lui criait sa conscience, tu vas commettre un vol odieux... arrête-toi sur la pente de l'abîme... Encore un peu, tu es perdu...

Mais Augustine n'écouta pas cette voix ; elle poursuivit son projet infâme. Vers onze heures, enveloppée dans une robe de chambre, les cheveux en désordre, une mante de soie sur le bras, un bougeoir à la main, elle entra dans le bureau de son mari, sans songer à s'étonner de le trouver ouvert à cette heure, tant elle-même se sentait troublée. On eût dit une sonnambule à la voir marcher d'une façon automatique, l'œil fixe, les bras raidis. Ses lèvres tremblaient comme si elle eût prononcé des paroles, mais aucun son ne

sortait de sa bouche. Elle plaça le bougeoir sur la table, et, sans penser que sa lueur pourrait la trahir, elle resta immobile, reculant au moment suprême devant l'acte qu'elle voulait accomplir.

Un petit bruit sec, pareil à celui d'une poignée de gravier lancée sur une vitre, lui fit faire un soubresaut.

— Il s'impatiente, murmura-t-elle.

Alors, elle prit la clef dans son corsage, s'agenouilla devant la caisse, l'ouvrit, étendit le bras, prit une liasse de billets de banque, compta cent vingt mille francs, fourra le tout dans sa poche, et, sans regarder derrière elle, sans fermer la caisse, sans emporter le bougeoir, elle s'enfuit à travers le jardin pour remettre l'argent au commis de la maison Robillot.

A peine Mme Courcy eut-elle disparu, qu'une main souleva le tapis recouvrant une table ; une tête se montra, puis Roublard, s'étant assuré que la pièce était vide, sortit de sa cachette.

Voici ce qui s'était passé :

A partir du jour où il fut chassé de la fabrique, Roublard vena une haine féroce à M. Courcy. Il ne se souvenait plus que sa mauvaise conduite, son ivrognerie, son insubordination avaient nécessité cette mesure ; il rendit le manufacturier responsable de sa misère, de son vagabondage, de ses deux mois de prison.

Son irritation, sourde d'abord, éclata bientôt en farouches menaces. N'ayant pu ruiner la filature en entraînant les ouvriers dans une grève générale, il songea parfois à l'anéantir. L'aisance, la gaieté de ses compagnons le froissaient. Il lui semblait qu'une part de cette belle humeur, de cette vie facile lui était due. Quand il sentait la faim gronder dans ses entrailles, il étendait le bras vers les Haussois d'une façon menaçante. Il y avait de l'or, beaucoup d'or à la manufacture.

Roublard connaissait les êtres, il possédait de fins outils, un poignet de fer... Une fois possesseur d'un gros somme, il passerait en Amérique, s'y marierait et vivrait en honnête homme.

Cette tentation prit corps et devint une idée fixe. Pendant quinze jours, on ne vit plus Roublard aux Haussois. Mouillavoine pensa que la justice avait offert un logement gratuit à sa fidèle pratique, et commençait à s'inquiéter du crédit dont son ardoise faisait foi. Roublard trouvait habile de se faire oublier, et préparait un alibi en cas de malheur.

Enfin, par une soirée chaude, mais obscure, s'aidant des pieds et des mains, il parvint jusqu'à la crête du mur des Haussois. Une terreur vive le prit, il crut voir une forme humaine près de la petite porte encadrée de lierre ; mais, aucun éveil n'ayant été donné, Roublard s'imagina qu'il s'était trompé, et, quand il fut dans l'enclos, le silence le plus profond régnait autour de lui. Il s'avança dans les allées ; la façade de la maison était noire ; évidemment, tout le monde dormait aux Haussois.

Roublard coupa le carreau de la porte vitrée du vestibule, passa son bras au travers de cette ouverture et leva le pêne sans bruit. En la tournant le long de la muraille, il trouva la porte du bureau. Décidé à jouer une partie terrible, il alluma une bougie, essaya plusieurs clefs dans la serrure, et réussit à la forcer à l'aide d'un rossignol. Il venait de se glisser dans le cabinet particulier de M. Courcy, quand un bruit léger frappa son oreille : quelqu'un descendait l'escalier.

Roublard jeta un coup d'œil rapide autour de lui. Il ne lui restait aucun moyen d'évasion. Il souffla sa bougie et se glissa rapidement sous une table couverte d'un tapis. Les pas se rapprochèrent, on franchit le seuil du bureau. Roublard vit madame Courcy ouvrir la caisse, prendre des valeurs et s'enfuir. Alors il quitta sa cachette, vida le coffre jusqu'aux entrailles ; puis, reprenant le chemin par lequel il était venu, il franchit la muraille et se retrouva sur la route.

Roublard se sentait relativement tranquille, il n'avait plus besoin de l'alibi préparé. Si on l'arrêtait, si on l'interrogeait, il raconterait ce qu'il venait de voir, M. Courcy étoufferait l'affaire pour ne point compromettre sa femme.

En se trouvant aux pieds du mur, sur le chemin, Roublard distingua vaguement une voiture attelée, près de la petite porte.

— Tiens, dit-il, madame a un amoureux.

Il siffla un air et s'en alla lentement, comme un homme que rien ne presse et ne tourmente.

Il se demanda s'il enterrait sa fortune, s'il la garderait ou s'il la confierait à Mouillavoine. Mais les trésors se détèrent, les complices se trahissent. D'un autre côté, garder sur lui une fortune n'était pas prudent, Flammèche le surveillait.

Roublard restait perplexe.

Par un instinct secret, impérieux, il éprouvait le besoin de revoir le théâtre du crime.

Tout à coup, il se frappa le front.

— La grotte aux Fées ! dit-il.

Il marchait depuis deux heures environ quand le souvenir de cette cachette lui vint. La grotte aux Fées, difficile d'accès, redoutée des paysans et dont les enfants n'osaient approcher, réunissait toutes les qualités requises pour y enfouir un trésor. Mais si bien que Roublard connaît le pays, il ne pouvait avant les premières lueurs de l'aube, se diriger à travers les méandres de la colline boisée, dans les flancs de laquelle se creusait la roche.

On eût dit, de l'autre côté du bois, une falaise à pic, à voir les granits à peine moussus et dans les fentes desquels poussaient des tallees de jeunes chênes. Un abîme était au bas, abîme rendu plus effrayant par la verdure sombre des arbres qui le remplissaient. Du sommet de cette colline, quand on avait gravi les roches, le

vertige vous prenait. On assurait, dans les environs des Haussois, que la grotte aux Fées avait souvent servi d'asile à des réfractaires. Les gendarmes et le garde-champêtre y avaient donc fait plus d'une ascension.

Roublard, en attendant le jour, s'allongea derrière une haie, couché sur le ventre, les bras croisés, le visage enfoui dans ses bras. Il s'endormit tranquillement, se fiant à son habileté, et remerciant presque la providence de l'avoir si soudainement enrichi et si particulièrement protégé.

Quand il s'éveilla reposé, rafraîchi par ce bienfaisant sommeil, le soleil se trouvait fort haut à l'horizon. Roublard s'en serait inquiété, si le lieu vers lequel il se dirigeait n'avait été aussi solitaire.

Il se contenta d'accélérer le pas en gravissant la colline. Un chevrier passa près de lui, Roublard le connaissait et le regarda de mauvais œil ; mais il ne voulut pas lui demander le secret, dans la crainte d'éveiller sa méfiance. Il se croyait sûr, du reste, que l'enfant n'aurait jamais le courage de le suivre. Mais le chevrier était fûté pour son âge. Il se fit ce raisonnement :

— Roublard se rend à la grotte des Fées, qu'y va-t-il faire ? On en revient donc, puisqu'il s'y hasarde ? Ma foi ! où passe un gros homme, un enfant peut se glisser.

Et le chevrier, tout doucement, suivit Roublard, évitant de casser ou de faire craquer les branches.

Roublard, arrivé à la cime de la montagne, regarda de nouveau autour de lui ; mais le bois était trop épais pour qu'il aperçût l'enfant. Il pénétra dans la grotte, l'explora des yeux, et s'écria :

— Voici mon affaire !

Il existait dans la grotte une sorte de niche facile à combler à l'aide de cailloux et toute disposée pour une caisse de voleur. Roublard tira de sa poche deux liasses de billets de banque, des rouleaux d'or, qu'il cassa pour compter les louis ; puis, tapissant avec soin sa cachette, il jeta les billets et l'or dans son mouchoir à carreaux, et le recouvrit d'une pierre plate. Il fit alors deux pas pour s'éloigner, mais le sentiment d'une joie avare le retint.

— Je suis riche ! dit-il, riche à jamais !

Le chevrier en avait assez vu ; il dégingola la montagne avec une légèreté de bouquin, et pieds nus, les cheveux au vent, il prit la direction des Haussois.

Quelques minutes après, Roublard quittait à son tour la grotte aux Fées. Deux heures après, il s'installait en face d'une bouteille de vin dans l'auberge de Mouillavoine.

Il y était depuis dix minutes, quand un sifflement, sans doute bien connu de Carême, attira l'enfant sur le pas de la porte de l'auberge.

— C'est toi, Pitiot ? dit-il au chevrier.

Le gars mit un doigt sur ses lèvres.

— Faut pas qu'on nous entende, dit-il, j'ai à te parler.

— Attends-moi, dit Carême.

Une seconde après, un panier à la main, il entra dans le potager de Mouillavoine pour y cueillir des salades.

— Comme ça, lui dit Petiot, tu connais cette canaille de Roublard.

— C'est une pratique, dit Carême d'une voix méprisante.

— Notre fortune est faite et honnêtement faite, si tu veux ; Roublard a trouvé ou dérobé un trésor ; si tu vois Flammèche, prévien-moi, je vais l'attendre près du grand puits.

— C'est bon ! dit Carême, on aura l'œil ouvert.

Il n'était, à ce moment, pas plus de sept heures du matin ; sur les routes et dans les champs se pressaient les attelages et s'échangeaient les paroles amicales. Les ouvriers étaient à la besogne. M. Courcy descendait à son bureau vers dix heures, et ses domestiques n'y entraient pas avant lui. Donc, à sept heures, la maison du manufacturier s'éveillait à peine ; sauf le jardinier et le palefrenier, on ne voyait personne dans le jardin et dans la cour. La porte, dont le carreau avait été coupé par Roublard, ne laissait point de visibles traces d'effraction, et celle du bureau ne trahissait pas davantage le crime de la nuit.

XVIII

DEUX COMPLICES

Rentrée chez elle après avoir payé le commis de la maison Robillot, Augustine se jeta sur son lit sans parvenir à trouver le sommeil. Son cerveau tintait, ses yeux voyaient des milliers d'étincelles rouges ; son cœur battait à l'étouffer. Elle ne se faisait plus de raisonnements spécieux, elle ne se disait plus que la moitié de la fortune de Courcy lui appartenait, elle comprenait qu'elle s'était rendue coupable d'une faute honteuse et regrettrait d'avoir manqué de courage pour tout avouer à son mari.

Elle se demandait comment elle aborderait Benjamin. Oserait-elle le regarder ? Son trouble ne la trahirait-il point ? Si M. Courcy était bon, la loyauté de sa nature se révolterait jusqu'au dégoût s'il concevait le moindre soupçon. Une fois encore Augustine crut conjurer le péril en retardant l'heure. Elle pensa que si elle se trouvait en face de son mari, seulement après la révélation du vol, on pourrait mettre son trouble sur le compte d'une émotion légitime. Mieux valait donc éviter tout d'abord la présence de M. Courcy et s'en remettre au hasard pour le reste.

Le temps marchait pour la jeune femme avec

une lenteur désespérante. Le jour grandit, sept heures sonnèrent, elle s'habilla, descendit l'escalier, traversa la cour pleine d'ouvriers et se retourna pour regarder le groupe formé par une famille hollandaise. Un ouvrier tenait la main de sa femme, et les quatre enfants, têtes blondes en l'air et bras tendus, appelaient à leur tour les caresses. Augustine soupira et prit le chemin des Sautaises.

En y entrant, elle trouva Paul habillé de coutil, la tête couverte d'un chapeau de paille de Manille, donnant des ordres aux valets de ferme, tandis que Lory remplissait de fraises un panier d'osier. Ses enfants jouaient autour d'elle, dévorant la moitié de sa cueillette.

Pour la première fois, le tableau de ce bonheur simple, mais complet, apparut à madame Courcy ce qu'il était réellement. Son cœur se serra ; le regret et les remords lui poignèrent l'âme, elle courut à Lory et l'étreignit dans ses bras.

— Comme ton cœur bat ! dit madame Barthier.

— Je suis venue vite, répondit Augustine.

— Lory, dit Paul, madame Courcy déjeune avec nous.

— Volontiers, dit Augustine. Ah ! mon amie, ajouta-t-elle, je t'admire et je t'envie ; les beaux enfants ! Comme Nicette te ressemble !

— Autant que petit Paul reproduit le visage de son père... Tu m'enrries, tu as raison, puisque je ne changerai pas mon sort contre le tien ; ta fortune m'effrayerait... Vois donc ma maison de chaume et mon auguste empire... ma robe de toile et le chapeau de colon de mon laborieux et fidèle mari ! Combien tout cela jurerait avec les magnificences des Haussois, tandis qu'ici, tout cela se trouve dans son cadre.

— Ah ! fit amèrement Augustine, j'ai mal cherché le bonheur.

— Il est toujours temps de l'atteindre.

— Tiens, dit Augustine, je fais un vœu... Du sein des ténèbres qui se répandent dans mon âme, je jure de me consacrer d'une façon absolue à la félicité de mon mari, si l'orage passe sans éclater au-dessus de ma tête.

— Tu as quelque chose ? demanda Lory, la fièvre brûle tes yeux, accélère ton pouls, tu souffres...

Augustine s'approcha de la grande porte et regarda sur la route.

— Rien, murmura-t-elle, rien encore...

— Je t'en supplie, s'écria Lory, confie-moi ton angoisse... J'ai pu désapprouver ta façon de penser et d'agir, mais à l'heure où l'épreuve t'arrive, quelle soit ou non le résultat d'une faute, compte sur moi comme sur une sœur.

Madame Courcy fondit en larmes. Secouée par les sanglots, les mains plongées dans ses cheveux, elle entendait à peine les consolations de Lory ; elle eût souhaité mourir sur l'heure ou perdre, dans l'envahissement de la folie, le souvenir de ce qui s'était passé la nuit précédente.

Lory s'agenouilla devant elle.

— Cela est affreux, dit-elle, de voir souffrir une créature aimée et de ne pouvoir rien pour l'apaiser. Courcy a-t-il quelque crief contritoi ? Caches-tu dans le fond du cœur une de ces blessures qu'on avoue à peine à son confesseur et dont on rougit devant soi-même ? Augustine, j'ai pour sonder cette plaie la légèreté de main d'un chirurgien, et pour la guérir le don des miracles...

RAOUL DE NAVERY.

(La suite au prochain numéro.)

CHANT PATRIOTIQUE

M. Paul Déroutède vient de terminer un chant patriotique que M. Gounod a mis en musique.

En voici les principales strophes :

VIVE LA FRANCE !

Vive la France ! O mon pays,
Peux-tu connaître d'autres cris,
Peux-tu former d'autre espérance ?
Que fait l'opinion qu'on a !
Il les a toutes ce cri-là !
Vive la France !

Et cependant et malgré tout,
O France ! te voilà debout,
Bénie en ta persévérance,
Te voilà sur le droit chemin,
La gloire au front, la force en main :
Vive la France !

Des trois couleurs de ton drapeau
Maint parti ne veut qu'un lambeau,
Mais le peuple a sa préférence,
Et ni rouge, ni blanc, ni bleu,
C'est tricolore qu'il le veut.
Vive la France !

Travaillons ! Qu'importe l'outil !
Bêche ou marteau, plume ou fusil,
L'effort seul fait la différence.
Œuvre commune, amour commun,
De désirs nous n'en avons qu'un,
Vive la France !

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

GAZETTE DES TRIBUNAUX

Cour d'assises du Morbihan : Deux bandits. — Double condamnation à mort.

A lire le procès que vient de juger la Cour d'assises du Morbihan, et dont le *Figaro* a annoncé, dans ses *Télégrammes*, le tragique dénouement, on croirait vraiment que les choses se sont passées de l'autre côté des Apennins, et nul doute que les deux misérables qui comparaissaient devant le jury n'eussent fourni une belle page à l'histoire du brigandage, si la gendarmerie ne les avait arrêtés en pleine prospérité d'affaires.

Depuis plus de deux ans, les environs de Lorient étaient le théâtre d'une suite de méfaits audacieux : on ne parlait que de fermes pillées, d'églises profanées et littéralement mises à sec, de fermiers revenant du marché qui avaient été attaqués sur la grande route par des bandits restés inconnus. Un chiffre éloquent peut donner une idée de la hardiesse de ces malfaiteurs, qui avaient fini par inspirer au pays une terreur quasi superstitieuse, et dont on osait à peine, aux veillées, raconter tout bas les exploits : du 15 décembre 1875 au mois de septembre 1877, plus de soixante-dix vols qualifiés et d'agressions à main armée furent signalés à la gendarmerie, qui avait battu sans succès tout l'arrondissement, et qui revenait invariablement de ces expéditions les mains vides, mais avec cette conviction que les paysans affolés ne voulaient pas dire les noms des coupables.

Un assassinat commis à la même époque, sur la personne d'un cultivateur, resta également impuni, mais l'instruction qui fut ouverte à la suite de ce crime fournit à la justice de précieux indices, ainsi qu'on va le voir :

Le 15 octobre 1875, de grand matin, des journaliers trouvèrent, dans une lande dépendant du village de Caudan, le cadavre sanglant d'un riche fermier de cette commune, nommé Le Bouëdec. Cet homme avait disparu depuis la veille. Il s'était rendu au marché d'un bourg voisin, et avait dû se remettre en route, le soir, porteur d'une assez forte somme qui provenait de la vente de sa récolte. On ne l'avait plus revu depuis, et, quand on releva son cadavre, percé de coups de couteau, on constata que les assassins l'avaient entièrement dépeuplé.

L'instruction se poursuivit, stérile pendant de longues semaines. Enfin, un vieux paysan qui avait rencontré Le Bouëdec sur le chemin de Caudan, la nuit qui avait suivi son dernier voyage, se décida à raconter qu'il avait aperçu, peu après, sur la route déserte, deux hommes à mine suspecte qui paraissaient à la poursuite du voyageur.

A force de recherches, on parvint à savoir que ces individus étaient deux repris de justice, dont l'un, nommé Le Cordroch, était ouvrier du port de Lorient, l'autre, un certain Evano, fabricant de galoches, sans autre domicile à peu près fixe que la prison de Lorient, où il avait déjà subi de nombreuses condamnations.

Le parquet de Lorient fit surveiller ces deux hommes. Chose singulière ! partout où se commettait un vol, une agression nocturne, un méfait quelconque — et on suit s'ils furent nombreux — Evano et Le Cordroch avaient passé !

L'information arriva ainsi à établir matériellement, après deux années d'investigations, qu'ils étaient les auteurs de l'assassinat du fermier de Caudan, qu'ils l'avaient tué à coups de couteau, puis volé, sur la route, et les deux hommes furent mis en état d'arrestation.

Il se passa alors ce fait singulier :

Quand il fut bien évident que Le Cordroch et son compagnon étaient sous la main de la justice, qui ne paraissait pas disposée à leur rendre la liberté de si tôt, les langues se délièrent, l'assurance revint aux paysans, et le parquet de Lorient se vit bientôt à la tête d'un ensemble formidable de témoignages accusateurs.

Cent seize témoins ont défilé devant la Cour d'assises dans cette affaire, et encore le ministère public n'avait-il pas fait venir

à l'audience toutes les victimes des brigandages reprochés aux deux assassins.

Les débats ont révélé des faits incroyables : Le Cordroch et Evano ne se contentaient pas de piller les maisons isolées, de briser les troncs paroissiaux, d'attendre de nuit les gens sur la route. Ils s'ingéniaient encore à faire le mal pour le mal, brisant les meubles à coups de hache, les glaces à coups de bouteille, les vitraux des églises à coups de pierres. Il leur arriva plusieurs fois d'aller voler un cheval dans quelque bâtiment, de monter deux sur l'animal, et de faire ainsi une tournée fantaisiste dans cinq ou six communes, en mettant de temps en temps pieds à terre pour escalader une muraille, fracturer une serrure et mettre une maison au pillage.

Un fait entre cent :

Certain soir, un fermier des environs de Lorient revenait du marché de cette ville, conduisant une vache qu'il venait d'acheter.

La route était longue. Notre homme entra dans une auberge pour s'y rafraîchir, après avoir probablement attaché l'animal à deux pas de la porte.

Il était à peine installé dans l'auberge, que deux inconnus survinrent, agacent la vache, la frappent, la rendent furieuse, puis disparaissent. Quand le fermier, attiré par le bruit, accourut pour détacher sa bête, celle-ci lui envoya en pleine poitrine un coup de pied formidable qui l'étendit roide. Il fallut que le pauvre diable, assez gravement blessé, couchât à l'auberge, et laissât pour cette nuit-là sa maison seule.

Le lendemain, il apprenait que deux malfaiteurs y avaient pénétré, qu'ils avaient forcé l'armoire, contenant 610 francs, défoncé les barriques, emporté les meubles, opéré enfin un déménagement complet ; ces deux hommes étaient Evano et Le Cordroch. On retrouva chez eux tout le mobilier.

La Cour d'assises du Morbihan a condamné à la peine de mort ces deux bandits, qui avaient encore, tout récemment, tenté de s'évader en mettant le feu à la prison de Lorient. Leurs femmes ont été condamnées, pour recel des objets volés, à trois ans de prison.

Le jury a cru, toutefois, devoir signer un recours en grâce en faveur des condamnés à mort.

FAITS DIVERS

—Dénouement d'une monstrueuse affaire, que le *Figaro* a racontée dans tous ses effroyables détails, et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Les tribunaux russes viennent de condamner à la déportation en Sibérie, et "à la perte des droits civils," cet enfant de neuf ans qui avait tué à coups de hache et enterré sa mère, après l'avoir suppliée en vain de renoncer à un amant, par respect pour son père mort.

—L'Événement, de Paris, raconte un pari singulier qui a failli coûter la vie à un jeune homme du nom de H... Il a mangé deux limaces, un pierrot avec ses plumes, et deux grenouilles vivantes.

L'enjeu était de cent sous. H... a gagné son pari ; mais l'imprudent jeune homme a été immédiatement pris de douleurs dans l'estomac, et il est tombé sans connaissance. Un médecin, appelé aussitôt, lui a administré une potion énergique pour provoquer les vomissements.

UN MARIAGE.—M. Georges Lessard, âgé de 98 ans et 6 six mois, conduisait, la semaine dernière, à l'hôtel Delle Thirice Legault dite Deslauriers, âgée de 50 ans. Le nouveau marié, qui est Français de naissance, a servi trois ans sous Napoléon Ier, et fit la campagne d'Égypte. Il émigra au Canada à l'âge de 28 ans, et s'enrôla comme volontaire en 1812 ; il reçoit actuellement une pension de gouvernement. Il jouit encore de la plénitude de ses facultés et prétend avoir encore 20 ans à vivre. D'après ce qu'il dit, son grand-père aurait été médecin du roi de France, et serait mort à 180 ans, mais son père n'aurait atteint que 122 ans.

—Un de ces accidents qui font frémir rien que d'y songer, dit l'Événement, est arrivé à Saint-Isidore, dans le comté de Dorchester, le 28 juin.

Une famille de cette localité avait un seul enfant qui faisait le bonheur et la joie du père et de la mère. Le jour en question, le père était à l'ouvrage ; la mère dut s'absenter pendant quelque temps au dehors. Alors, l'enfant, tout joyeux, s'approcha du feu qui pétillait dans lâtre, et l'attisa vigoureusement, quand un tison s'échappa du feu et, retombant sur ses hardes, les enflamma rapidement. Tous les cris de ce pauvre petit martyr furent inutiles. La mère

arriva trop tard pour le sauver, et elle ramassa le cadavre carbonisé de cet enfant qu'elle avait laissé, il n'y avait que quelques instants, plein de vie et de santé. On s'imagine facilement le désespoir de cette brave famille.

2,000 MAISONS DÉTRUITES ; 10,000 VICTIMES HUMAINES.—Le 11 avril 1878, une trombe d'une violence effroyable s'est abattue sur Canton (Chine), et a couvert de deuil et de ruines une des villes les plus importantes et les plus riches de l'empire chinois.

En moins de quelques minutes, le météore a jonché la terre des débris de 2,000 maisons, englouti dans les eaux du fleuve un nombre infini de barques et fait périr environ 10,000 personnes.

Il était une heure de l'après-midi lorsque le tonnerre se fit entendre. A trois heures, dans la direction du sud, et s'avancant en zig-zag sur la rivière, on vit une énorme trombe qui, dans son tourbillon rapide, engloutissait les bateaux qu'elle attignait. De là le météore passa sur les faubourgs et la ville, rasant tout ce qu'elle rencontrait sur son passage.

Quelques minutes après le passage de la trombe, le feu éclatait dans Canton sur quatre points différents, et 300 maisons devenaient aussi la proie des flammes.

Il y a eu insuffisance de cercueils à Canton, où il y a des magasins qui exposent continuellement, à la vue et au choix des amateurs, de ces coffres par centaines, sans compter les cercueils qui servent d'armoires provisoires à leurs propriétaires.

—Un double suicide a eu lieu à Paris, rue du faubourg Saint-Denis, dans les circonstances suivantes :

Les époux Cappelaère, après avoir essayé de s'asphyxier, se sont jetés par une des fenêtres de l'appartement qu'ils occupaient au cinquième étage, dans la dite rue.

Le motif de ce double suicide est resté inconnu. Mme Cappelaère, fille unique de M. Pouly, décédé, n'avait que 28 ans. Le mari, Charles Cappelaère, âgé de 32 ans, était employé au Comptoir d'escompte.

Le ménage était des plus unis et adorait ses deux petites filles, âgées l'une de 4 ans et l'autre de 2 ans.

La veille, les parents étaient allés, dans la soirée, chercher leurs enfants chez la grand-mère.

Le commissaire de police, informé de ce suicide, s'est rendu immédiatement sur les lieux, où il a trouvé deux lettres, l'une adressée à Mme Cappelaère, et l'autre à Mme Pouly ; dans cette dernière, contre-signée par la femme, le mari, sans expliquer les motifs du suicide, demande pardon à sa belle-mère de sa mort ainsi que de celle de sa fille, et lui confie ses deux enfants.

Le cadavre de la femme a été remonté chez elle. Quant au mari, il a été transporté à l'hôpital ; son état est désespéré.

—Un accident des plus terribles est arrivé à Stamford, samedi dernier.

Un nommé Gilbert était à charger son fusil pour aller à la chasse. Son frère Vital était alors couché sur le plancher à quelques pas en avant de lui. Au moment où il mettait la capsule comme mu par une fatalité, Vital se leva, se trouvant alors à la hauteur de l'arme meurtrière. Au même instant, le coup partit et il reçut la charge en pleine poitrine. Quelques minutes après, il était mort.

La femme du défunt, malade au lit, fut témoin de l'accident. Ce fut une scène des plus douloureuses. Pendant que la malheureuse victime qu'on avait étendu sur le lit à ses côtés, luttait contre la mort, elle, affolée de douleur et d'effroi, l'étreignait de ses bras débiles et remplissait l'air de ses lamentations.

M. le curé, qu'on était allé chercher en toute hâte, arriva sur les entrefaites, mais ne trouva plus qu'un cadavre.

Le verdict des jurés, à l'enquête, a complètement exonéré le frère du défunt de toute négligence.—*Union des Cantons de l'Est.*

—Il y a quelques jours, on retirait de la Seine, près du pont de l'Alma, le cadavre d'un jeune homme, bien vêtu, ayant les bras et les jambes liés sur la poitrine par une corde à laquelle pendait une pierre.

Le corps étant inconnu fut porté à la Morgue, et une enquête fut commencée par la justice qui avait lieu de croire à un crime. Nous ignorons ce que cette enquête a pu faire découvrir, mais voici les renseignements qui nous sont parvenus sur cette affaire.

Dans la dernière quinzaine du mois de mai, un mariage devait avoir lieu à Notre-Dame-de-Lorette. Le marié était un sieur X... aide-machiniste à l'Opéra, très-aimé et très-estimé.

A midi, les voitures arrivèrent devant la porte ; les invités, en habits de fête, se présentèrent les uns après les autres. Tout le monde était prêt ; seul le marié ne paraissait.

On alla chez lui. Sa porte était fermée. On courut chez sa mère, pensant qu'il était peut-être allé la chercher. Personne.

On voit d'ici l'étonnement, les craintes qui assaillirent toute la famille. Quel rival jaloux l'avait-il attiré dans un guet-apens ? On alla faire les déclarations à la préfecture, on commença des recherches. Elles furent infructueuses.

Ce n'est que plus tard, lors de la découverte du cadavre du pont de l'Alma, qu'on sut ce qu'était devenu le pauvre X...

Dans ses poches étaient plusieurs lettres, dont l'une contenait ces mots : "Je meurs pour toi et en pensant à toi."

UN REMÈDE POUR LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré de sa profession, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommation, de la Bronchite, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les maladies de la Gorge et des Poux-mons, lequel est aussi un remède positif et radical pour la faiblesse des Nerfs et pour tous les maux nerveux, après avoir eu la preuve de ses merveilleuses vertus curatives dans des milliers de cas, croit de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai *gratis* cette recette à tous ceux qui la désireront, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage du remède, en français, allemand ou anglais. Cette recette sera envoyée par la malle en adressant avec un timbre de poste et nommant ce papier : W. W. SHERMAN, 149 Powers' Block, Rochester, N.-Y.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte-rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine ; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement : 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

Au Magasin Rouge, 581, rue Sainte-Catherine.—COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.—Notre magasin n'est ouvert que depuis un mois à peine, et des milliers d'acheteurs l'encombrent déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osions espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annonces prônant des marchandises qui n'ont aucune valeur appréciable. Nous savons, toutefois, que le public est trop intelligent pour s'en laisser imposer par ces réclames mensongères. Il nous suffira de dire que notre grande expérience dans l'achat des stocks nous donne une supériorité indéniable sur qui que ce soit pour l'achat et la vente de marchandises qui ne sont pas surpassées pour la nouveauté et le goût. Nous vendons nos Tweeds et nos Etoffes à Robes à une commission de 2½ pour cent seulement. Nous coupons nos Draps et Tweeds *gratis*, et donnons les Patrons de Robes et de Manteaux par-dessus le marché ! La haute réputation dont notre maison jouit déjà pour les marchandises de deuil n'a pas de précédent à Montréal. Nous recevons tous les jours des témoignages flatteurs quant à la qualité et à la beauté des Marchandises de deuil que nous vendons, comme toutes les Dames peuvent s'en convaincre en nous honorant d'une visite. L. J. PELLETIER & CIE., Propriétaires ; J. N. ARSENAULT, Gérant.

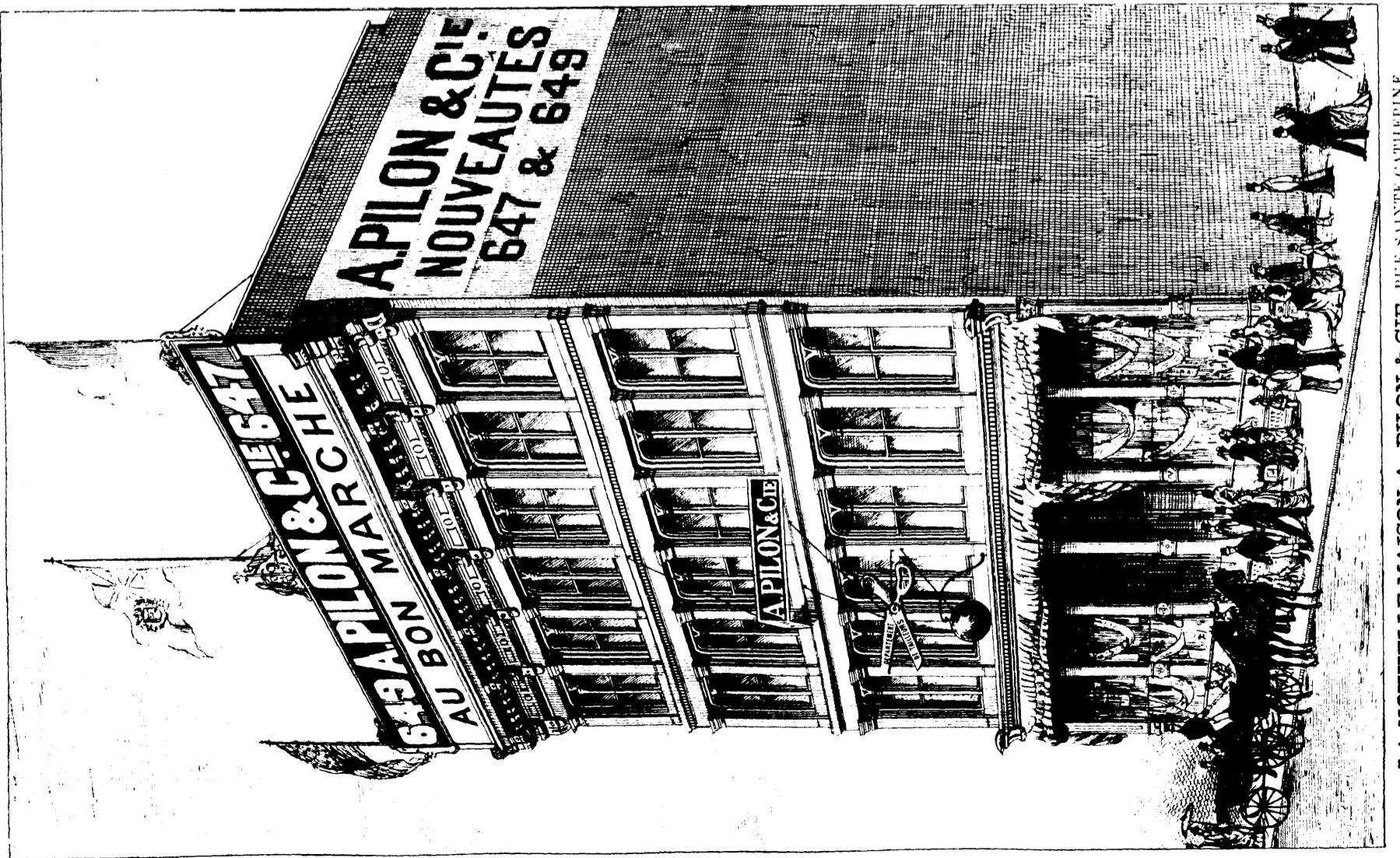
REVUE DE LA SEMAINE

NOUVELLES D'EUROPE

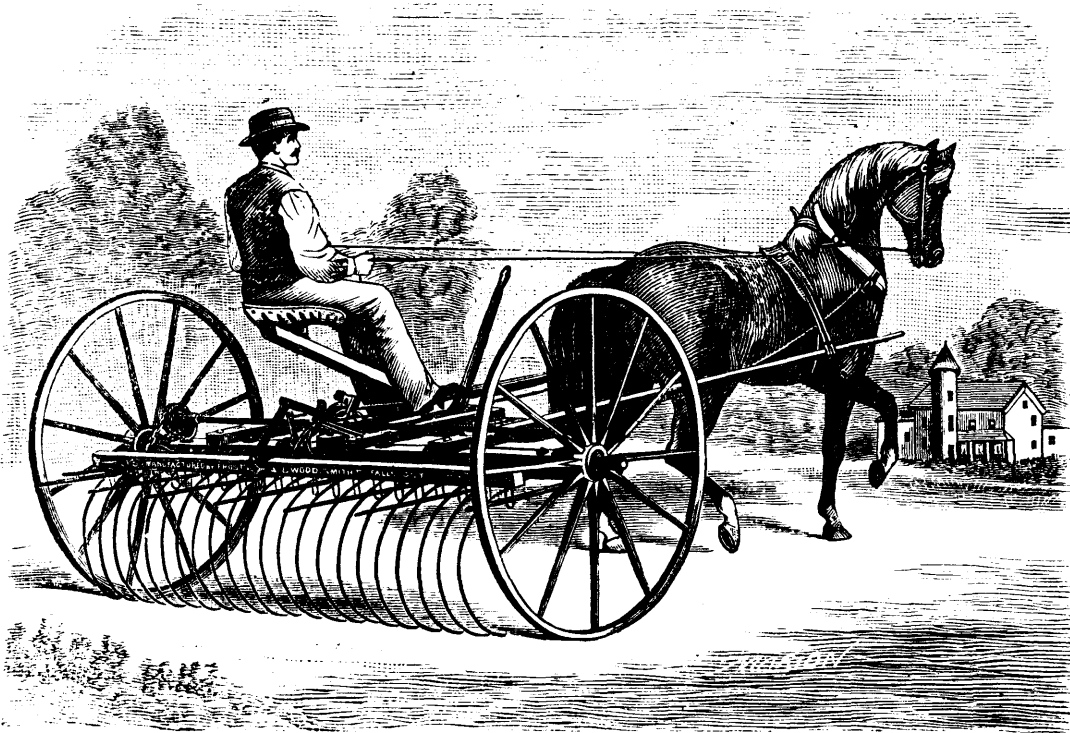
Le Congrès a fini ses travaux ; le partage virtuel de la Turquie est consommé : chaque nation a voulu avoir sa part et il ne reste plus au sultan en Europe qu'un simulacre d'empire. Mais si les travaux du Congrès sont terminés, la question d'Orient n'est peut-être pas finie. Une nouvelle inattendue est venue tout à coup jeter le trouble au sein du Congrès et de l'Europe. Pendant qu'on délibérait tranquillement, qu'on cherchait à se satisfaire mutuellement, l'Angleterre, qui avait tant dénoncé les traités secrets, faisait avec la Turquie une convention secrète par laquelle elle se fesait céder l'île de Chypre, acquérait par là un véritable protectorat sur la Turquie d'Asie. L'Angleterre a déjà pris possession de cette position importante, malgré les récriminations de la France et de la Russie. Mais l'affaire a été si bien faite que le Congrès a dû laisser faire. Les journaux américains se joignent à la presse française pour dire que l'Angleterre perd, par ce coup de main diplomatique, en prestige moral ce qu'elle gagne en force matérielle. On ne se gêne pas de dire que c'est un acte de mauvaïse foi qui va donner une nouvelle vigueur à la politique de convoitise. Déjà l'Autriche et l'Italie parlent de compensations. Le traité est signé.



LE DOUX FARNIENTE



LA NOUVELLE MAISON A. PILON & CIE, RUE SAINTE-CATHERINE
LE PLUS GRAND MAGASIN DE DETAIL DE LA RUSSANVE



Râteau à Cheval de FROST & WOOD.

CE RATEAU peut être opéré par n'importe quel enfant de 10 ans. L'arrangement du déversoir est la perfection même. Le poids du pied du conducteur suffit seul pour le renverser, et, en cas d'accident, le levier est toujours sous la main de l'opérateur.

Nous garantissons ce RATEAU comme fait avec le meilleur bois possible, et nous nous engageons à donner satisfaction dans tous les cas. Demandez l'Agent de FROST & WOOD pour votre localité, et il vous fera voir des échantillons; ou bien, pour tous les détails, adressez-vous à

LARMONTH & FILS, 33, RUE DU COLLÈGE, MONTRÉAL.

La Cie Américaine des Orgues de Smith, Boston, Mass.

Cette Compagnie, établie depuis plus de vingt-six ans, et qui a déjà fabriqué plus de QUATRE-VINGT MILLE INSTRUMENTS, attire l'attention du peuple des Provinces Britanniques sur ses

Styles nouveaux et élégants pour 1878.

Les Orgues de cette Compagnie se distinguent de tous les autres par leur ton pur, résonnant et qui imite la voix humaine. Leur excellence est le résultat d'expériences prolongées et soignées; le mécanisme est parfait et sans défaut; on n'y emploie que les meilleurs matériaux, et nul instrument n'est livré qu'après avoir été scrupuleusement essayé.

Cette excellence se fait remarquer

dans les Orgues du plus bas prix comme les plus coûteux.

La Compagnie emploie un dessinateur architecte de talent et de mérite reconnus; les boîtes sont toutes des modèles de beauté et de symétrie, et conviennent pour servir dans les résidences privées aussi bien que dans les églises.

Ceux qui résident à peu de distance de Montréal peuvent s'adresser aux agents de la Compagnie.

MM. LAURENT, LAFORCE & Cie.

Correspondance sollicitée. Des catalogues, etc., sont expédiés franco sur demande.

LA CIE. AMÉRICAINNE DES ORGUES DE SMITH, Fremont Street (vis-à-vis Waltham Street), Boston Mass., E.-U. 9-22-26-192.



ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit: L'école est ouverte tous les jours pendant l'année, excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se ferme à midi. Le programme des études est comme suit:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vice-voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS

Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivis les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre, F.-G. MARCHAND, Secrétaire de la Province de Québec. 9-4-52-168

Jos. ROUSSEAU, PEINTRE DE MAISONS ET D'ENSEIGNES, No. 333, Rue Saint-Laurent, 3 m. MONTRÉAL.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS



Canal de Carillon, Chaussée, etc.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées adressées au Secrétaire des Travaux Publics, et portant à l'endos: "Soumission pour le canal de Carillon, chaussée, etc." seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JEUDI, le QUINZIÈME jour d'AOUT prochain, pour la construction d'une chaussée, l'achèvement d'une glissoire en bois et un canal, avec deux vannes, à et dans les environs des Rapides de Carillon.

On peut voir les plans et spécifications à ce bureau et au bureau de l'Ingénieur résidant à Carillon, le et après VENDREDI, le DEUXIÈME jour d'AOUT prochain, ainsi que des conditions de soumissions imprimées.

Les contracteurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront examinées qu'en autant qu'elles seront faites suivant les formalités voulues, et dans le cas de sociétés de commerce, à moins que les signatures actuelles y soient—devront faire connaître la nature de l'occupation et la résidence de chaque membre de cette société; de plus, un chèque accepté de la somme de trois mille piastres doit accompagner la soumission, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire ne veut accepter le contrat au prix spécifié dans la soumission.

Le chèque sera remis aux contracteurs dont on n'acceptera pas les soumissions.

Afin que le contrat soit dûment exécuté, on exige une sûreté satisfaisante par le dépôt d'argent jusqu'au montant de cinq pour cent sur la somme totale du contrat; la somme envoyée avec la soumission en fera partie.

À chaque soumission devront être attachées les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables dans la Puissance, consentant à se porter cautions pour l'exécution de ces conditions, aussi bien que de la due exécution des ouvrages que le contrat embrasse.

Ce département ne s'engage pas, toutefois, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

[Par ordre] F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 11 juillet 1878. 9-29-4-207

Maison Lorge & Cie.,

(Établie en 1848.) No. 21, RUE SAINT-LAURENT, MONTRÉAL.

Cet établissement est un des plus anciens, des plus connus et des plus achalandés de Montréal, et les Chapeaux sortant de la Maison LORGE & CIE sont de qualité supérieure. Aussi nous engageons fortement tous nos lecteurs à visiter cet établissement, et nous sommes convaincus qu'ils en reviendront pleinement satisfaits. 9-24-13-202.

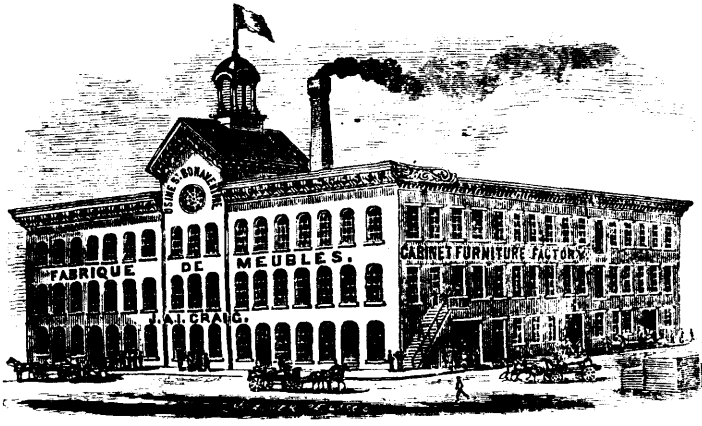
LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables. 9-19-52-189

MANUFACTURE 478, RUE ST. BONAVENTURE.



MACASIN DE DETAIL 468, RUE NOTRE-DAME.

MANUFACTURE DE MEUBLES

CRAIG & CIE.

L'un des meilleurs et des plus grands établissements Canadiens-français du pays.



Chemin de fer Canadien du Pacifique.

Aux Capitalistes et Entrepreneurs.

Le Gouvernement du Canada recevra des propositions pour la construction et l'exploitation d'une ligne de chemin de fer partant de la province d'Ontario, et allant jusqu'aux eaux du Pacifique, sur une distance d'à peu près 2,000 milles.

Un mémoire d'informations sera expédié aux personnes qui désirent faire des soumissions, en s'adressant tel qu'il est indiqué plus bas. Les rapports des ingénieurs, des cartes du pays que traversera cette ligne, la délimitation de la route explorée, les spécifications des travaux préliminaires, les copies de l'Acte du Parlement qui autorise la construction de cette voie ferrée, la description des ressources naturelles du pays, de ses ressources minérales et agricoles et autres informations peuvent être obtenus en s'adressant à ce département, ou à l'ingénieur-en-chef, aux bureaux du gouvernement Canadien, 21, Queen Victoria Street, E. C., Londres.

Des soumissions marquées: "Soumissions pour le Chemin de fer du Pacifique," seront reçues, adressées au soussigné, jusqu'au premier jour de décembre prochain. (Par ordre)

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 20 mai 1878. 9-29-4-206

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix: Cartoné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.

Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches): Cartoné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché, 30c.—\$3.00 la douzaine. S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

NOUVEAU PROCÉDÉ.

PHOTO-ELECTROTYPE.

La Cie. Burland-Desbarats, Nos 5 et 7, RUE BLEURY,

à l'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter à Montréal le nouveau procédé pour faire des ELECTRO-TYPES avec des

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME

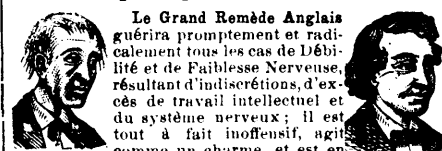
Gravures sur bois, ou Photographies,

convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Editeurs des ELECTROTYPES de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetissé, à très-bon marché. On attire tout particulièrement l'attention des hommes d'affaires sur ce nouveau procédé, qui comble une lacune dans l'imprimerie, et dont les résultats sont magnifiques et à bien bon marché.

ESSAYEZ-LE!

LES PRIX SONT A LA PORTEE DE TOUS.

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY



Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indiscretions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix: \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la malle franc de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à:

WM. GRAY & CIE., WINDSOR, ONTARIO, CANADA.

Vendu à Montréal et en Canada par tous les Pharmaciens. 8-33-52-139